



Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali  
Analysen eidgenössischer Urnengänge

# Analyse des votations fédérales du 4 décembre 1994

Marina Delgrande, Wolf Linder

Résultats des votations	Oui	Non
<b>Loi fédérale sur l'assurance-maladie</b>	<b>1 020 763</b> 51.8 %	<b>950 164</b> 48.2 %
<b>Initiative «pour une saine assurance-maladie»</b>	<b>460 834</b> 23.5 %	<b>1 502 483</b> 76.5 %
<b>Loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers</b>	<b>1 433 162</b> 72.9 %	<b>534 588</b> 27.1 %
Ayants droit de vote	4 603 160	
Participation	43 %	



Institut de recherche sociale pratique  
Bureau de Berne, Hirschengraben 5  
3011 Berne, téléphone 031 311 08 06, téléfax 031 311 08 19

**Université  
de Berne**

Université de Berne, Institut de recherche en sciences  
politiques, Unitobler, Lerchenweg 36, 3000 Berne 9  
téléphone 031 631 83 31, téléfax 031 631 85 90

## Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations et les élections fédérales sur la base d'interviews menés scientifiquement. L'Institut de recherche GfS (Adliswil/Berne) est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse est l'œuvre de l'institut de recherche en sciences politiques de l'université de Berne.

## Institut de recherche GfS

*Directeur de projet:* Claude Longchamp  
*Secrétariat:* Liliana Leins, Liselotte Müller

*TED/Banque de données:* Peter Kraut  
*Chef des travaux pratiques:* Georg Ulrich

## Institut de recherche en sciences politiques de l'université de Berne

*Responsable:* Wolf Linder  
*Auteur:* Marina Delgrande

## Composition et impression

Satzart SA, Berne  
Imprimerie Heinz Arm, Berne

## Commandes

Les analyses VOX sont disponibles au prix de fr. 75.- (étranger fr. 85.-) par an. Des numéros séparés peuvent être commandés au prix de fr. 25.- (étranger fr. 30.-) auprès du secrétariat du GfS, Centre de recherche, Zürichstrasse 107, 8134 Adliswil, tél. 01-709 11 11, fax 01-709 11 09

## Citations et copyright

Pour le présent numéro: Delgrande, Marina/Linder, Wolf: Analyse des votations fédérales du 4 décembre 1994, VOX N° 55, GfS et ISP, Adliswil/Berne 1995. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'institut de recherche sociale pratique GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Adliswil 1977 et suiv.

18<sup>e</sup> année, © by GfS et ISP  
Tirage: 1250 exemplaires

# Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)</b> .....	<b>6</b>
2.1 La situation de base .....	6
2.2 Le profil du vote .....	7
2.3 Les motivations du vote .....	10
2.4 Le soutien des arguments «pour» ou «contre» .....	13
<b>3. Initiative «pour une saine assurance-maladie»</b> .....	<b>16</b>
3.1 La situation de base .....	16
3.2 Le profil du vote .....	16
3.3 Les motivations du vote .....	20
3.4 Le soutien des arguments «pour» et «contre» .....	22
<b>4. Loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers</b> .....	<b>24</b>
4.1 La situation de base .....	24
4.2 Le profil du vote .....	25
4.3 Les motivations du vote .....	29
4.4 Le soutien des arguments «pour» ou «contre» .....	31
<b>5. La participation</b> .....	<b>34</b>
5.1 Profil de la participation .....	34
5.2 La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques .....	34
5.3 Les modes de participation .....	37
<b>6. Conclusion</b> .....	<b>39</b>
<b>7. Méthodologie</b> .....	<b>40</b>
<b>Bilan des votations fédérales du 4 décembre 1994</b> .....	<b>41</b>

Tableau 1.1: Résultats effectifs des votations pour l'ensemble de la Suisse et par canton en pourcent des votant-e-s

Canton	Résultats des votations du 4 décembre 1994			
	Participation en %	Loi Assurance- maladie % Oui	Initiative Assurance- maladie % Oui	Mesures de contrainte % Oui
CH .....	43.0	51.8	23.5	72.9
ZH .....	48.4	47.7	22.4	80.7
BE .....	43.4	53.3	25.1	71.5
LU .....	46.2	42.1	17.6	76.8
UR .....	42.0	52.4	21.4	69.8
SZ .....	41.1	35.7	16.5	75.5
OW .....	39.9	35.5	11.2	69.4
NW .....	43.5	41.0	14.3	70.9
GL .....	37.3	50.2	17.5	79.6
ZG .....	47.4	42.4	18.2	73.7
FR .....	37.8	65.9	26.3	67.5
SO .....	51.8	45.0	24.2	77.5
BS .....	49.3	62.3	28.2	69.6
BL .....	46.5	51.0	20.6	73.8
SH .....	66.0	43.0	20.7	74.6
AR .....	49.0	36.8	16.7	75.4
AI .....	44.0	21.3	8.2	82.4
SG .....	43.6	43.6	17.5	80.7
GR .....	31.3	53.8	20.6	71.7
AG .....	37.7	40.0	16.5	78.5
TG .....	44.9	34.1	15.3	80.3
TI .....	37.9	66.2	30.7	72.1
VD .....	38.7	66.2	29.7	61.5
VS .....	38.9	56.2	22.8	61.4
NE .....	38.8	74.9	34.7	60.7
GE .....	51.0	69.5	38.0	52.3
JU .....	37.9	83.9	41.7	56.7

Source: Neue Zürcher Zeitung, 5.12.1994

# 1. Introduction

Bien que le sort réservé à l'initiative «pour une saine assurance-maladie» ainsi qu'à la loi sur les mesures de contrainte était prévisible, le consensus consacré par ces deux objets a tout de même surpris par son ampleur (*tableau 1.1*). L'initiative «pour une saine assurance-maladie» a en effet été balayée par 76,5 pourcent des citoyen-ne-s et par l'ensemble des cantons. Les taux d'acceptation cantonaux varient entre 8,2 pourcent pour Appenzell Rhodes Intérieures et 41,7 pourcent pour le Jura. De son côté, le vote sur les mesures de contrainte a pris des allures de plébiscite, puisque la nouvelle loi s'est rallié le soutien de 72,9 pourcent des votant-e-s et de tous les cantons. Avec plus de 80 pourcent de Oui, Appenzell Rhodes Intérieures, Saint-Gall, Thurgovie et Zurich forment le ploton de tête, tandis que Genève ferme la marche avec un taux d'acceptation s'élevant à 52,3 pourcent. Ainsi, contrairement à ce que certains prédisaient, les Romands ne se sont pas mobilisés contre les nouvelles mesures.

Au regard de l'uniformité des résultats présentés ci-dessus, la distribution contrastée des taux d'acceptation relatifs à la nouvelle loi sur l'assurance-maladie mérite une attention particulière. L'incertitude qui planait sur l'issue du vote n'ayant pas cessé de croître à mesure que la date du scrutin approchait, tout portait à croire que le résultat serait très serré. Et il l'a été en effet, puisque la LAMal a été acceptée de justesse par 51,8 pourcent des citoyen-ne-s. L'examen détaillé des résultats par canton montre que le vote des Romands (à l'exception des Valaisans, moins enthousiastes) et des Tessinois s'est non seulement clairement distingué de celui des cantons alémaniques, mais a aussi contribué de manière décisive à l'adoption de la révision. Ce faisant, la Suisse romande et le Tessin ont donné raison à ceux qui prédisaient une polarisation des résultats de part et d'autre de la Sarine et ont montré qu'ils avaient été capables de faire pencher la balance de leur côté, en dépit de la très forte opposition des cantons de Suisse orientale et centrale.

Enfin, notre sondage VOX montre que la majorité (52 pourcent) des personnes interrogées ont fait part de leur méfiance envers les autorités fédérales. Seuls 33 pourcent des citoyen-ne-s leur accordent leur soutien et 15 pourcent ne se sont pas prononcés. Fort heureusement pour les Sept Sages, comme nous le verrons dans les analyses qui vont suivre, les méfiants n'ont pas majoritairement rejeté les deux objets gouvernementaux. La consultation du 4 décembre 1994 constitue de ce point de vue un franc succès pour le Conseil fédéral, qui a su se montrer convaincant. Ces résultats font donc oublier, en partie du moins, la déconvenue du 12 juin 1994, où les projets gouvernementaux avaient essuyé un triple échec. Mais le Conseil fédéral doit se garder de faire preuve de triomphalisme, car n'oublions pas qu'à un pourcent près, le record de défiance atteint le 25 septembre 1994 aurait été égalé.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voir analyse VOX des votations du 25 septembre 1994.

## 2. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

### 2.1 La situation de base

La nouvelle loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) a été adoptée par le Parlement fédéral le 18 mars 1994. Elle a notamment pour objectifs de lutter contre l'explosion des coûts de la santé, de combler les lacunes du droit en vigueur et de favoriser la solidarité entre les assurés en abolissant toute différenciation de primes en fonction du sexe, de l'âge d'entrée ou de l'état de santé.

Le scrutin du 4 décembre 1994 met fin à une longue série d'essais de révision infructueux, puisque cela faisait 30 ans que la LAMal n'avait pas été modifiée.<sup>2</sup> La dernière tentative malheureuse remonte aux votations du 6 décembre 1987,<sup>3</sup> au cours desquelles le peuple avait rejeté la révision de la loi sur l'assurance-maladie et maternité. Suite à ce verdict, le Conseil fédéral avait décidé d'entreprendre une refonte totale de la loi et avait édicté des mesures d'urgence, dont l'Arrêté fédéral sur des mesures temporaires contre le renchérissement de l'assurance-maladie, accepté par le peuple en septembre 1993.<sup>4</sup>

Bien que la LAMal ait réussi à franchir la rampe parlementaire, quatre comités ont pris la décision de lancer un référendum contre son adoption. Ces comités, composés de quelques caisses-maladie et de médecins, étaient motivés par une constellation d'intérêts divers. Alors que certains prédisaient une augmentation des primes pour environ deux tiers des assurés ou craignaient une baisse de la qualité des soins médicaux, d'autres entendaient avant tout s'opposer à une politisation et une étatisation de la médecine. L'incapacité de la loi à maîtriser la hausse des coûts de la santé ainsi qu'une discrimination à l'égard des médecines complémentaires figuraient aussi au nombre de leurs arguments.

Le scepticisme qui régnait dans certains milieux de la santé apparaissait aussi au sein de l'UDC, du Parti du Travail, des partis de l'extrême-droite (Démocrates suisses, Lega et Parti de la Liberté) et de l'USAM, qui ont tous préconisé le Non. Les autres formations politiques du pays ainsi que le Vorort, l'USS, le Forum des consommatrices et le Concordat des caisses-maladie suisses ont en revanche opté pour le Oui. Ces mots d'ordre n'ont cependant pas été systématiquement suivis par de nombreuses sections cantonales du PRD, du PDC et du PLS, qui se sont rangées du côté des adversaires.

<sup>2</sup> 1964: première et dernière révision acceptée par le peuple avant les votations du 4 décembre 1994.

<sup>3</sup> Voir analyse VOX des votations du 6 décembre 1987.

<sup>4</sup> Voir analyse VOX des votations du 26 septembre 1993.

## 2.2 Le profil du vote

La nouvelle loi sur l'assurance-maladie a été acceptée par 52 pourcent des votant-e-s. Le niveau d'acceptation obtenu grâce à l'échantillonnage VOX s'éleva quant à lui à 60 pourcent et s'éloigne donc de notre intervalle de confiance de  $\pm 3$  pourcent. L'inadéquation entre le total de Oui effectif et le total VOX ne doit toutefois pas surprendre. Ce phénomène, bien connu des praticiens des sondages, s'explique en effet fort aisément. Dans le cas présent, le gonflement de la proportion de Oui dans l'estimation VOX est dû aux influences conjuguées de «l'effet de culpabilité» et de «l'effet d'adaptation». Le premier implique que les personnes ayant voté Non n'osent pas l'avouer et déclarent avoir voté Oui, tandis que le second implique que les perdants n'osent pas avouer leur vote et refusent tout simplement de répondre.

Le *tableau 2.1* dresse le portrait socio-démographique des partisans et des adversaires du projet. La région linguistique présente les différences les plus significatives, puisque les Suisses alémaniques se sont montrés bien plus frileux que les Suisses romands et les Tessinois. Ces résultats vont ainsi dans le sens des commentaires entendus au lendemain du scrutin. Ces derniers estimaient en effet que les taux d'acceptation massifs des cantons romands (à l'exception du Valais, moins enthousiaste) et du Tessin avaient sans nul doute contribué de manière décisive à l'adoption du projet.

Certaines caractéristiques sociologiques présentent par ailleurs quelques particularités, dont nous tenons à faire état, mais qui ne permettent pas d'expliquer clairement le comportement au moment du vote. Ainsi, les personnes ayant entre 30 et 39 ans ont rejeté la proposition du Conseil fédéral, alors que toutes les autres classes d'âge l'ont acceptée. En ce qui concerne le niveau d'instruction, les répondants n'ayant fréquenté que l'école obligatoire et ceux ayant obtenu un titre universitaire ont fait preuve de plus d'enthousiasme que les personnes bénéficiant d'un autre type de formation. Enfin, bien que le statut socio-économique ait exercé une certaine influence sur le vote, il n'induit pas de clivage de classe. En effet, seuls les indépendants ont rejeté la LAMal, alors que les ouvriers et les cadres supérieurs l'ont adoptée.

Enfin, le lieu de résidence, l'état civil, la durée d'établissement, la confession, le sexe et le revenu des interviewés ne présentent pas de corrélation significative avec le comportement de vote. Le rôle minime du sexe et du revenu peut toutefois paraître surprenant, lorsque l'on sait que les principaux arguments en faveur de la loi insistaient notamment sur l'abolition de toute discrimination en fonction du sexe des assurés et sur la baisse des charges financières pour les bas revenus. Une rapide comparaison avec le vote relatif à l'Arrêté fédéral sur l'assurance-maladie de 1993 montre cependant que, dans ce cas aussi, le sexe n'avait pas eu d'incidence sur la prise de décision. Or, cet arrêté instaurait aussi des primes identiques pour les hommes et les femmes.

Les caractéristiques politiques des citoyen-ne-s offrent pour leur part des résultats passablement contrastés (*tableau 2.2*). La répartition des taux d'acceptation en fonction de l'affinité partisane des répondants présente la corrélation la plus élevée. Nous observons en effet une nette sur-représentation des partisans de la LAMal dans les rangs du PSS, et, dans une plus faible mesure, parmi les sympathisants du PDC, de l'AdI, du PEP, du PES et du PRD. Les adversaires se recrutent quant à eux parmi les adhérents des partis d'extrême-droite (Démocrates suisses et Parti de la Liberté) et de l'UDC, qui, rappelons-le, était le seul parti gouverne-

Tableau 2.1: *Loi fédérale sur l'assurance-maladie –  
Comportement selon les caractéristiques-socio-démographiques*

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif.....	52		
Total VOX .....	60	575	
<i>Age</i> .....			0.17
De 18 à 29 ans .....	65	92	
De 30 à 39 ans .....	44	104	
De 40 à 49 ans .....	64	136	
De 50 à 59 ans .....	61	99	
De 60 à 69 ans .....	53	60	
70 ans et plus .....	69	84	
<i>Région linguistique</i> .....			0.23
Suisse alémanique .....	53	432	
Suisse romande .....	81	118	
Tessin .....	73	(15)	
<i>Statut socio-économique</i> .....			0.25
Paysans.....	22	(9)	
Prof. libérale académiques .....	38	(8)	
Indépendants .....	33	64	
Cadres supérieurs .....	60	40	
Employés moyens .....	75	60	
Employés inférieurs .....	61	119	
Ouvriers .....	65	(23)	
<i>Formation</i> .....			0.16
Ecole obligatoire .....	72	79	
Apprentissage .....	54	273	
Maturité .....	63	51	
Formation sup. professionnelle .....	57	77	
Ecole technique supérieure.....	54	(26)	
Université .....	75	51	
<p>Les chiffres marqués d'une parenthèse doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.            Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie            Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994</p>			

mental à avoir recommandé le Non. Les résultats obtenus avec l'auto-positionnement sur l'axe gauche/droite montrent pour leur part que les personnes situées à gauche penchent clairement du côté du Oui, alors que celles situées à droite apparaissent très divisées, tout comme les individus n'arrivant pas à se situer sur cet axe. Par ailleurs, l'obéissance aux recommandations de vote n'a pas été la même pour toutes les formations politiques: alors que le PSS, l'UDC et les

Tableau 2.2: *Loi fédérale sur l'assurance-maladie –  
Comportement selon les caractéristiques politiques*

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	52		
Total VOX .....	60	575	
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....			0.23
Confiant .....	75	200	
Indécis .....	58	85	
Méfiant .....	50	278	
<i>Identification à un parti</i> .....			0.30
Parti socialiste suisse .....	83	87	
PES .....	65	(17)	
PEP/Adl .....	67	(21)	
Parti démocrate chrétien .....	69	52	
Parti radical-démocratique .....	58	107	
Union démocratique du centre .....	28	(36)	
DS/Parti de la Liberté .....	20	(10)	
Sans affinité partisane .....	53	208	
<i>Echelle politique</i> .....			0.14
Gauche .....	71	96	
Centre .....	62	285	
Droite .....	51	100	
Ne peut se situer .....	52	85	

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994

partis d'extrême-droite ont réussi à rallier une confortable majorité de leurs sympathisants à leurs mots d'ordre, il n'en va pas de même pour les autres partis, qui voient plus d'un tiers de leurs adhérents se mobiliser contre la LAMal.

Enfin, alors que l'intensité du lien avec un parti et l'intérêt pour la politique n'ont joué aucun rôle significatif, il faut souligner l'influence non négligeable exercée par le degré de confiance envers le gouvernement: les personnes confiantes se sont montrées bien plus favorables à la nouvelle loi que les personnes méfiantes. Il faut cependant être prudent si l'on veut parler de vote contestataire. Ce phénomène fréquemment observé ces dernières années se manifeste en effet lorsque les personnes insatisfaites par le gouvernement refusent les propositions de ce dernier. Or, dans le cas présent, les sceptiques n'ont pas majoritairement basculé dans le camp du Non.

Tableau 2.3: Loi fédérale sur l'assurance-maladie – Comportement selon les valeurs

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	52		
Total VOX .....	60	575	
<i>Post-matérialisme</i> .....			0.14
Valeurs matérialistes .....	63	209	
Valeurs mixtes .....	60	330	
Valeurs post-matérialistes .....	33	(36)	
<i>Ouverture/fermeture</i> .....			0.14
Pour une Suisse ouverte sur le monde .....	64	272	
Valeurs mixtes .....	63	160	
Pour une Suisse qui défend ses traditions ..	47	123	
<i>Fédéralisme/centralisme</i> .....			0.13
Centralisme .....	56	137	
Valeurs mixtes .....	66	225	
Fédéralisme .....	54	178	

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994

Si nous nous tournons pour terminer vers les valeurs des citoyen-ne-s suisses (tableau 2.3), nous pouvons tout d'abord constater que l'axe «fédéralisme/centralisme» n'a pas eu d'incidence sur la décision finale. Ceci peut paraître surprenant dans la mesure où certains, et ils étaient nombreux, craignaient que la loi ne porte atteinte à l'autonomie financière des cantons. Les valeurs relatives à l'égalité des chances n'ont pas non plus influencé le vote des personnes interrogées. En revanche, bien que leurs corrélations respectives soient faibles, les axes «ouverture/fermeture» et «matérialisme/post-matérialisme» présentent des résultats contrastés: les défenseurs des valeurs traditionnelles ou post-matérialistes ont décliné la proposition des autorités fédérales, ce qui n'est pas le cas pour les personnes attachées aux valeurs opposées.

### 2.3 Les motivations du vote

Les sondages VOX ont pris l'habitude de demander aux interviewé-e-s les raisons qui les ont poussés à accepter ou à rejeter les différents objets soumis au vote.

Le tableau 2.4 montre que les grandes lignes de l'argumentaire soutenu par la propagande officielle ont été très largement reprises par les défenseurs de la LAMal. La recommandation

de vote du Conseil fédéral concerne d'ailleurs 4 pourcent des énoncés, mais nous n'avons toutefois pas trouvé de corrélation significative entre le fait d'avoir lu la brochure du Conseil fédéral et les motifs exprimés (ni avec les autres moyens d'information d'ailleurs).

Ceux qui voyaient dans le scrutin du 4 décembre 1994 un test de solidarité dans le domaine de l'assurance-maladie peuvent être satisfaits, puisque le désir d'accroître la solidarité entre les assurés constitue le motif d'acceptation le plus souvent cité par les votant-e-s (22 pourcent des énoncés exprimés par les ayant voté Oui). Cet argument a d'ailleurs été mentionné tout particulièrement par les adhérents du PSS (28 pourcent).

Les questions d'ordre économique figurent aussi en bonne place parmi les motivations du Oui, puisque 20 pourcent des énoncés expriment le souci de freiner l'augmentation des coûts de la santé. A titre de comparaison, la baisse des coûts représentait 46 pourcent des motivations du Oui à l'Arrêté sur l'assurance-maladie de 1993 et la solidarité seulement 5 pourcent. Ceci tendrait dès lors à démontrer que l'ordre de priorité des citoyen-ne-s suisses a changé.

Une bonne partie des défenseurs de la LAMal (20 pourcent), et plus spécialement les électeurs proches du PSS (27 pourcent contre moins de 15 pourcent pour les autres partis gouvernementaux) ont été sensibles à la nécessité de changer une loi inadaptée aux exigences du moment. Par ailleurs, un certain nombre d'ayant voté Oui ont estimé qu'il s'agissait d'un bon compromis (16 pourcent), ont apprécié l'extension des prestations de l'assurance de base (6 pourcent) ou encore le libre passage entre les caisses (3 pourcent). Enfin, certains ont estimé que la nouvelle loi leur procurerait des avantages personnels, sans pour autant préciser lesquels (2 pourcent).

Les motivations spontanées pour le Oui ne diffèrent pratiquement pas selon les régions linguistiques. La seule différence significative que nous ayons pu relever est la suivante: les Suisses romands (26 pourcent) sont plus préoccupés par la maîtrise des coûts de la santé que les Suisses alémaniques (17 pourcent). Ceci ne doit toutefois pas surprendre, dans la mesure où les assurés romands paient les plus hautes primes du pays. Nous ne pouvons en revanche rien dire en ce qui concerne les Tessinois, car seul un nombre trop peu élevé d'entre eux ont motivé leur vote.

Le premier groupe de motivations du Non (*tableau 2.4*) concerne des questions économiques ou financières. Ainsi, certains ont rejeté la nouvelle loi parce qu'elle instaure un mode de financement jugé inacceptable (15 pourcent) ou parce qu'elle entraînera très probablement une hausse des primes (23 pourcent). Ces résultats montrent dès lors que les vertus économiques de la LAMal ont constitué un point conflictuel important entre partisans et adversaires de la révision.

Le deuxième groupe de motivations fait appel à un tout autre ordre d'idées. En effet, alors qu'un nombre important d'ayant voté Non mettent en doute la capacité de la loi à résoudre les problèmes de notre système de santé (18 pourcent), d'autres estiment au contraire que la LAMal est inutile, puisque l'ancienne loi est amplement suffisante (7 pourcent).

Enfin, une partie des opposants voit son Non comme un rempart à une extension supplémentaire de l'Etat (7 pourcent) ou font référence au caractère insuffisamment solidaire de la nouvelle loi (4 pourcent). Ce motif n'est toutefois pas systématiquement lié à un Oui à l'initiative «pour une saine assurance-maladie». Par ailleurs, seule une fraction infime des personnes interrogées n'ont pas su expliquer leur décision.

Tableau 2.4: Loi fédérale sur l'assurance-maladie – Motivations <sup>a</sup> du Oui et du Non en pourcent

	Participants	Non-part.
<i>Motivations du Oui</i>		
Meilleure solidarité entre les assurés	22	17
Nécessité de changer le système actuel	20	24
Baisse des coûts de la santé	20	22
C'est un bon compromis	16	11
Extension de l'assurance de base	6	8
Recommandation du Conseil fédéral	4	3
Le libre passage est une bonne chose	3	2
J'en tire avantage	2	3
Paroles, recommandations de son parti	1	0
Discussion avec des tiers	1	0
Autres réponses	1	5
Total <sup>b</sup>	96% (n=425)	93% (n=152)
<i>Motivations du Non</i>		
Entraînera une hausse des primes	23	16
La LAMal n'est pas une bonne solution	18	9
Le mode de financement est inacceptable	15	11
Loi inutile	7	12
Contre plus d'Etat	7	12
Discussions avec des tiers	4	4
Pas assez solidaire	3	2
Contre plus de loi	2	4
Pas assez de concurrence entre les caisses	3	4
Assez de social	2	2
Trop complexe	1	4
Autres réponses	6	12
Total <sup>b</sup>	91% (n=268)	92% (n=57)
<sup>a</sup> Deux réponses possibles par interviewé-e-s. <sup>b</sup> Taux inférieurs à 100 pourcent, car nous n'avons pas mentionné les pourcentages de réponses non pertinentes		
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994		

Si nous examinons pour terminer l'ensemble des motivations du Oui et du Non énoncées dans les deux régions linguistiques, nous pouvons constater que les arguments relatifs au montant des cotisations ont joué un rôle décisif. En effet, aussi bien le Non des Suisses romands que celui des Suisses alémaniques expriment principalement les craintes que l'adoption de la LAMal n'occasionne une nouvelle augmentation des primes. De son côté, le Oui des Romands s'explique avant tout par le désir de mettre un frein à l'explosion des coûts de la santé. Seul le Oui des Alémaniques échappe à cette logique, puisque la solidarité figure en tête de leurs motivations, loin devant la maîtrise des coûts.

Un bref survol des motivations de ceux qui n'ont pas pris part au scrutin nous permet de dire qu'elles suivent à peu près la même logique que celles des participant-e-s.

## 2.4 Le soutien des arguments «pour» ou «contre»

Les paragraphes qui vont suivre sont consacrés à la perception par les interviewé-e-s de quelques arguments «pour» ou «contre» la LAMal. Le *tableau 2.5* contient les réponses de l'ensemble des citoyen-ne-s ayant le droit de vote, des ayant voté Oui et des ayant voté Non. Mais nous ferons aussi allusion aux opinions de personnes appartenant à divers groupes socio-politiques.

Nous avons tout d'abord voulu connaître les opinions des personnes interrogées quel que soit leur vote effectif.

Les trois arguments «pour» ont été accueillis favorablement par les citoyen-ne-s suisses et plus particulièrement par les ayant voté Oui. Ces derniers les ont en effet acceptés logiquement par de fortes majorités. Les deux premiers arguments en faveur de la LAMal se sont aussi ralliés le soutien de la majorité des ayant voté Non. Les deux camps sont donc d'accord sur les principes de solidarité et de remboursement illimité.

La suppression des discriminations a davantage convaincu les Suisses romands (75 pourcent) que les Suisses alémaniques (66 pourcent) et les Tessinois (48 pourcent). Elle a en outre obtenu un soutien un peu plus marqué dans les grandes villes (74 pourcent) qu'à la campagne (63 pourcent) et a reçu un plus large écho parmi les personnes jouissant d'un revenu mensuel supérieur à 5000 francs (75 pourcent) que parmi celles bénéficiant d'un revenu moins élevé (66 pourcent).

Nous avons aussi pu constater que les personnes âgées, qui figurent pourtant parmi les principaux bénéficiaires du remboursement illimité d'un séjour à l'hôpital, ne se sont pas prononcées massivement en faveur du deuxième argument (58 pourcent).

L'affirmation selon laquelle la loi exercera une pression à la baisse sur les coûts de la santé est la seule à ne pas avoir convaincu les ayant voté Non. L'influence des nouvelles dispositions sur les coûts et le montant des cotisations constitue donc ici le principal point de divergence entre défenseurs et adversaires de la LAMal, ce qui vient corroborer ce que nous avons constaté lors de l'analyse des motivations. Cet argument a par ailleurs reçu un large écho auprès des hommes (65 pourcent) ainsi qu'en Suisse romande (68 pourcent).

Tableau 2.5: *Evaluation des arguments «pour» et «contre» la loi fédérale sur l'assurance-maladie*

		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
<i>Arguments «pour»</i>				
La fixation des cotisations indépendamment du sexe, de l'âge ou de l'état de santé des assurés supprime les discriminations et augmente la solidarité entre les assurés.	Citoyen-ne-s <sup>a</sup>	68	17	15
	Ayant voté Oui	87	8	5
	Ayant voté Non	55	37	8
Une prise en charge illimitée des coûts entraînés par un séjour à l'hôpital permet de combler une des lacunes du droit en vigueur.	Citoyen-ne-s	53	19	28
	Ayant voté Oui	67	12	21
	Ayant voté Non	50	31	19
En favorisant une meilleure concurrence entre les caisses-maladie, la nouvelle loi permet d'atténuer la hausse des coûts de la santé.	Citoyen-ne-s	58	22	20
	Ayant voté Oui	78	13	9
	Ayant voté Non	34	52	14
<i>Arguments «contre»</i>				
Si l'on considère les effets de la loi sur l'intérêt financier immédiat de chaque citoyen, les perdants seront plus nombreux que les gagnants.	Citoyen-ne-s	32	36	32
	Ayant voté Oui	22	56	22
	Ayant voté Non	53	23	24
L'engagement massif des pouvoirs publics pour la baisse des prix représente une menace pour les finances cantonales qui sont déjà lourdement déficitaires.	Citoyen-ne-s	40	36	24
	Ayant voté Oui	38	48	14
	Ayant voté Non	61	25	14
L'introduction de l'obligation de s'assurer occasionne un accroissement inutile de bureaucratie, puisque 99 pourcent des citoyen-ne-s sont déjà assurés.	Citoyen-ne-s	39	41	20
	Ayant voté Oui	30	57	13
	Ayant voté Non	60	31	9
<sup>a</sup> C'est-à-dire l'ensemble des citoyen-ne-s ayant le droit de vote Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994				

Enfin, il s'est avéré que les deux premières assertions «pour» ont été adoptées en-dessus de la moyenne par les adhérents du camp Rose-Vert et en-dessous de cette même moyenne par les sympathisants de l'UDC. Le troisième argument oppose quant à lui clairement les partisans de

l'UDC (42 pourcent) aux adhérents des autres formations politiques gouvernementales, qui l'ont toutes accepté au-dessus de la moyenne.

Les arguments «contre» ont pour leur part reçu un accueil mitigé auprès du corps électoral, chacun d'entre eux ayant obtenu presque autant d'avis favorables que défavorables.

Lorsque nous ne prenons en considération que les individus ayant pris part au scrutin, nous enregistrons en revanche des résultats plus tranchés. Les trois arguments «contre» ont en effet été accueillis favorablement par les ayant voté Non. A l'inverse, les ayant voté Oui ont été peu nombreux à les accepter. Il faut cependant préciser que l'argument relatif aux finances cantonales ne constitue pas un enjeu fondamental, puisqu'il a tout de même reçu l'assentiment de 38 pourcent des ayant voté Oui.

La perception des arguments dirigés contre la nouvelle loi sur l'assurance-maladie ne présente pas de grandes différences de part et d'autre de la Sarine. La plus forte divergence de vue se situe cependant au niveau du deuxième argument: les Suisses alémaniques (43 pourcent) sont plus nombreux à redouter une menace sur les finances cantonales que les Suisses romands (30 pourcent). Les Tessinois sont quant à eux dans tous les cas les moins favorables aux trois arguments. Les trois propositions «contre» ont en outre été mieux accueillies par les personnes bénéficiant d'un revenu mensuel supérieur à 8000 francs que par celles jouissant d'un revenu plus modeste.

Enfin, si nous observons les réponses données par les adhérents des principales formations politiques du pays, nous constatons que les sympathisants du PRD ont été les plus nombreux à accepter les différentes propositions. En revanche, les électeurs proches du PSS se sont montrés les plus réticents. La perception des trois arguments «contre» en fonction de l'affiliation partisane n'induit cependant pas une polarisation significative sur l'axe gauche-droite.

Après avoir achevé l'analyse de la perception de ces divers arguments, il nous est paru intéressant d'emprunter une toute autre perspective: nous avons voulu mesurer l'influence réelle des différentes affirmations sur le vote des interviewés.

L'argument «pour» selon lequel la loi exercera une pression à la baisse sur les coûts de la santé s'est avéré le plus mobilisateur, puisque 77 pourcent des personnes s'étant rangées derrière lui ont voté Oui. L'influence des deux premiers arguments «pour» sur le comportement de vote est quant à elle moins importante, mais tout de même appréciable: ils ont respectivement occasionné une décision positive chez 70 et 67 pourcent des individus s'étant prononcés en leur faveur.

Les deux arguments financiers brandis par les détracteurs de la loi n'ont en revanche pas obtenu le succès escompté. En effet, 48 pourcent des citoyen-ne-s qui craignaient que l'engagement massif des pouvoirs publics pour la baisse des prix représente une menace pour les finances cantonales et 38 pourcent de celles qui pensaient que la loi ferait plus de perdants que de gagnants ont tout de même accepté la LAMal. L'argument relatif à l'excès de bureaucratie ne s'est pas non plus avéré très persuasif, puisque 42 pourcent des personnes qui le soutenaient ont voté Oui.

## 3. Initiative «pour une saine assurance-maladie»

### 3.1 La situation de base

L'initiative du Parti socialiste et de l'USS «pour une saine assurance-maladie» a été déposée en mars 1986 et a recueilli 103 575 signatures. Le Conseil fédéral et les Chambres fédérales l'ont rejetée, estimant qu'elle exigeait une réforme trop extrême du système de caisses-maladie. Ils faisaient alors notamment référence au mode de financement particulier préconisé par les initiants. Ces derniers voulaient mettre sur pied un système de primes proportionnelles au salaire, où la moitié au moins des cotisations des travailleurs devait être à la charge des employeurs. Les autres objectifs poursuivis par l'initiative rejoignaient ceux de la LAMal, à savoir l'obligation de s'assurer, l'amélioration de la solidarité entre les assurés et plus précisément l'allègement des charges financières sur les bas revenus.

A peine avait-on décidé de la date à laquelle l'initiative «pour une saine assurance-maladie» devait passer en votation que de nombreuses voix se sont élevées pour la critiquer. Les détracteurs de l'initiative s'opposaient entre autres à l'étatisation du système de santé, qui devait affaiblir les cantons dans un domaine qui est pourtant le leur. Ils pensaient aussi que la situation économique du moment ne permettait pas des charges financières supplémentaires pour les employeurs et les pouvoirs publics et que cela ne pouvait qu'entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre et un accroissement du chômage.

Le PSS et le Parti du Travail étaient seuls à défendre cette initiative. Les autres partis ont en revanche opté pour le Non, à l'exception du PES, qui a laissé ses sympathisants libres de faire leur propre choix. En ce qui concerne les associations faitières, l'USS était bien logiquement favorable au projet, alors que le Vorort s'y opposait.

Enfin, un rapide retour en arrière nous rappelle que cette initiative n'était pas la première du genre, puisqu'en 1985 déjà le Concordat des caisses-maladies suisses avait déposé l'initiative «pour une assurance-maladie financièrement supportable». Elle prévoyait alors une augmentation massive des subsides fédéraux afin d'abaisser le montant des cotisations pour les revenus modestes. Soumise au verdict du peuple et des cantons, elle avait été nettement rejetée en février 1992.

### 3.2 Le profil du vote

Le texte de l'initiative «pour une saine assurance-maladie» ne sera pas inscrit dans la Constitution fédérale. Ainsi en ont décidé 76 pourcent des citoyen-ne-s suisses et l'ensemble des 26 cantons. L'échantillonnage VOX nous a permis quant à lui d'estimer le niveau d'acceptation à 19 pourcent. Notre estimation se situe donc à nouveau en-dehors de l'intervalle de confiance de  $\pm 3$  pourcent, puisque le taux d'acceptation effectif s'élève à 24 pourcent. La sous-représentation des personnes favorables dans notre échantillon peut s'expliquer ainsi: nous sommes face à un cas très rare, puisque «l'effet d'adaptation», en vertu duquel les perdants n'osent pas

Tableau 3.1: Initiative «pour une saine assurance-maladie» – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	24		
Total VOX .....	19	556	
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....			0.16
Confiant .....	18	194	
Indécis .....	26	84	
Méfiant .....	17	268	
<i>Identification à un parti</i> .....			0.44
Parti socialiste suisse .....	54	84	
PES .....	56	(16)	
PEP/Adl .....	10	(21)	
Parti démocrate chrétien .....	12	50	
Parti radical-démocratique .....	3	106	
Union démocratique du centre .....	3	(35)	
DS/Parti de la Liberté .....	20	(10)	
Sans affinité partisane .....	17	201	
<i>Echelle politique</i> .....			0.35
Gauche .....	49	92	
Centre .....	17	277	
Droite .....	7	99	
Pas situé .....	13	80	

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994

avouer leur vote et ne répondent donc pas, a été plus fort que «l'effet de culpabilité», selon lequel ceux qui ont voté Non disent avoir voté Oui.

Le tableau 3.1 montre que l'identification partisane des répondants et leur positionnement sur l'axe gauche/droite ont joué un rôle déterminant lors de ce vote. Alors que les sympathisants du PSS et du PES ont accepté le projet, la clientèle des partis bourgeois et de l'extrême-droite ainsi que les personnes sans affinité partisane l'ont rejeté massivement. Il faut par ailleurs noter que si la recommandation de vote du PSS n'a pas été suivie par près de la moitié de ses adhérents, celle des partis bourgeois et de l'extrême-droite a remporté un franc succès. On remarquera aussi que les sympathisants du PES ont librement voté Oui. Les membres des syndicats se sont en revanche rangés, tout comme les non-membres, dans le camp du Non.

Tableau 3.2: Initiative «pour une saine assurance-maladie» – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	24		
Total VOX .....	19	556	
<i>Sexe</i> .....			n.s.
Homme .....	17	288	
Femme .....	22	268	
<i>Age</i> .....			n.s.
De 18 à 29 ans .....	24	92	
De 30 à 39 ans .....	25	100	
De 40 à 49 ans .....	18	132	
De 50 à 59 ans .....	16	96	
De 60 à 69 ans .....	16	55	
70 ans et plus .....	16	81	
<i>Région linguistique</i> .....			n.s.
Suisse alémanique .....	19	417	
Suisse romande .....	25	113	
Tessin .....	20	(15)	
<i>Revenu</i> .....			n.s.
Moins de 3000 frs .....	19	61	
Entre 3000 et 5000 frs .....	22	92	
Entre 5000 et 8000 frs .....	21	151	
Plus de 8000 frs .....	18	84	

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994

Le clivage gauche/droit observé ci-dessus apparaît tout aussi clairement lorsque nous étudions la répartition des votes le long de l'échelle politique et ce, bien que l'initiative ait été refusée de part et d'autre: 49 pourcent de Oui à gauche, contre 7 pourcent à droite. Nous pouvons en outre souligner l'impact insignifiant du degré de confiance envers le gouvernement: confiants et méfiants ont rejeté massivement l'initiative. Enfin, l'intensité du lien avec un parti ainsi que l'intérêt pour la politique n'ont une nouvelle fois pas eu d'incidence sur le comportement de vote.

Le tableau 3.2 fait apparaître une situation peu commune, puisqu'aucune des variables socio-démographiques que nous avons testées, parmi lesquelles figurent entre autres le sexe, le statut

Tableau 3.3: Initiative «pour une saine assurance-maladie» – Comportement selon les valeurs

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	24		
Total VOX .....	19	556	
<i>Post-matérialisme</i> .....			0.20
Valeurs matérialistes .....	9	203	
Valeurs mixtes .....	25	320	
Valeurs post-matérialistes .....	30	(33)	
<i>Ouverture/fermeture</i> .....			0.13
Une Suisse ouverte sur le monde .....	23	265	
Valeurs mixtes .....	16	153	
Une Suisse qui défend ses traditions .....	14	119	
<i>Une Suisse où ...</i> .....			0.13
Chacun a les mêmes chances .....	21	442	
Valeurs mixtes .....	13	77	
Il n'y a pas égalité des chances .....	10	(30)	
Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.			
Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie			
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994			

social, l'état civil, le niveau de formation et la confession, n'a été capable d'expliquer le rejet massif de l'initiative. Tous les groupes de population ont décliné la proposition du PSS et de l'USS. Même le revenu du ménage, pourtant directement concerné ici, n'a pas eu d'impact significatif. Cela tendrait à démontrer que les citoyen-ne-s de tous les groupes socio-démographiques considérés n'étaient pas prêts à accepter un changement aussi radical de leur système d'assurance-maladie. Leur préférence pour une solution moins hardie s'est d'ailleurs exprimée dans l'adoption du projet proposé par les autorités fédérales.

Le tableau 3.3 illustre les valeurs défendues par les citoyen-ne-s. Nous avons pu constater que le clivage «fédéralisme/centralisme», dont il avait pourtant été question au cours de la campagne qui a précédé les votations, n'a joué aucun rôle significatif. Il en va de même pour les valeurs relatives à l'égalité des chances ainsi que pour le clivage «ouverture/fermeture». Et bien que l'opposition se soit avérée nettement moins forte du côté des personnes attachées à des valeurs post-matérialistes, elles ont tout de même rejeté l'initiative.

### 3.3 Les motivations du vote

Le *tableau 3.4* illustre les motivations évoquées pour légitimer le Oui ou le Non à l'initiative.

Si nous ne prenons en considération que les citoyens ayant participé aux votations du 4 décembre 1994, nous voyons que les adeptes du projet ont été principalement sensibilisés par l'objectif poursuivi par les initiants de renforcer la solidarité entre les assurés (38 pourcent). Certains ont d'ailleurs estimé que l'initiative du PSS et de l'USS allait plus loin que la LAMal dans ce domaine (3 pourcent).

De même, une importante fraction des partisans de l'initiative a particulièrement apprécié le mode de financement proportionnel au salaire, puisque 22 pourcent des énoncés y font référence. Cette motivation a cependant été plus souvent exprimée en Suisse alémanique (24 pourcent) qu'en Suisse romande (15 pourcent). Il faut par ailleurs noter que la recommandation de vote d'un parti a été fréquemment mentionnée (10 pourcent). En revanche, la maîtrise des coûts de la santé n'a pas été souvent citée (7 pourcent). Enfin, certains ont voté Oui parce qu'ils estimaient que les changements proposés par les initiants étaient indispensables pour l'évolution future de l'assurance-maladie (3 pourcent) ou parce qu'ils appréciaient tout particulièrement une des nouvelles prestations de l'assurance de base (2 pourcent).

De leur côté, les opposants expliquent leur décision par des motifs variés. Il apparaît tout d'abord que le mode de financement proposé par les initiants constitue la principale motivation du Non. Beaucoup entendaient en effet s'opposer à de nouveaux prélèvements sur les salaires (19 pourcent) ou jugeaient le système de primes proportionnelles au salaire tout simplement inacceptable (13 pourcent). Ces deux motifs ont d'ailleurs été plus souvent évoqués en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Les conséquences économiques d'un tel mode de financement ont aussi été prises en compte, puisque celui-ci risque d'entraîner de trop lourdes charges pour l'économie en général (6 pourcent) ou pour les cantons et la Confédération (5 pourcent).

La perspective d'une étatisation de l'assurance-maladie n'a pas non plus joué en faveur de l'initiative (6 pourcent), à l'instar de son caractère qualifié de trop utopique (5 pourcent) ou trop extrême (15 pourcent). Certains ont aussi estimé que la loi de 1911 (2 pourcent) ou la nouvelle loi sur l'assurance-maladie (4 pourcent) étaient suffisantes. Enfin, 2 pourcent des énoncés expriment tout simplement la peur d'un changement aussi radical.

L'examen des motivations en fonction de la proximité partisane montre quant à elle que les sympathisants des différents partis ont exprimés les divers motifs susmentionnés dans des proportions analogues.

En ce qui concerne les personnes n'ayant pas pris part à la consultation, leurs motivations suivent pratiquement la même logique.

Tableau 3.4: Initiative «pour une saine assurance-maladie» – Motivations<sup>a</sup> du Oui et du Non en pourcent

	Participants	Non-Part.
<i>Motivations du Oui</i>		
Meilleure solidarité entre les assurés	38	46
Le mode de financement proportionnel au revenu est bon	22	7
Recommandation de vote d'un parti	10	0
Maîtrise des coûts de la santé	7	10
Discussions/avis d'un tiers	6	3
Indispensable pour l'évolution future	3	0
Va plus loin que la LAMal en ce qui concerne la solidarité	3	7
Citation de divers prestations	2	0
Les personnes vivant de l'AVS paient primes moins chères	1	10
Autres réponses	5	7
Total <sup>b</sup>	97% (108)	100% (30)
<i>Motivations du Non</i>		
Déjà assez de prélèvements sur les salaires	19	19
Solution trop extrême, trop sociale	15	14
Mode de financement inacceptable	13	4
Trop de charges financières pour l'économie	6	8
l'étatisation de l'assurance-maladie est inacceptable	6	2
Trop de charges financières pour les cantons et la Conf.	5	3
Utopie, politiquement irréalisable	5	6
Ce serait à mon désavantage	3	3
La loi de 1911 est suffisante	2	5
La LAMal est suffisante	4	5
Peur d'un changement si radical	2	2
Recommandation de vote du Conseil fédéral	2	1
Discussions/avis d'un tiers	2	1
Trop complexe	2	3
Autres réponses	7	13
Total <sup>b</sup>	93% (483)	92% (116)
<sup>a</sup> Deux réponses possibles par interviewé-e-s. <sup>b</sup> Taux inférieurs à 100 pourcent, car nous n'avons pas mentionné les pourcentages de réponses non pertinentes Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994		

### 3.4 Le soutien des arguments «pour» et «contre»

Le *tableau 3.5* contient quelques-uns des arguments défendus par les opposants et les défenseurs de l'initiative «pour une saine assurance-maladie».

Si nous nous intéressons en premier lieu à l'évaluation des différents arguments par les interviewé-e-s quel que soit leur vote effectif, nous pouvons constater que cinq des six affirmations proposées ont suscité le soutien de la majeure partie des citoyen-ne-s suisses. Seule l'assertion selon laquelle «l'initiative est la seule réponse possible à la nécessité de corriger l'injustice du système» n'a pas obtenu l'assentiment des personnes interrogées.

En ce qui concerne les arguments «pour», nous voyons que seul le troisième induit une polarisation des réponses entre les ayant voté Oui et les ayant voté Non: 64 pourcent des ayant voté Oui estiment que «l'initiative pour une saine assurance-maladie est la seule réponse possible à la nécessité de corriger l'injustice du système actuel», contre seulement 16 pourcent des ayant voté Non. Les adhérents du PSS (43 pourcent) et du PES (38 pourcent) lui apportent par ailleurs un soutien au-dessus de la moyenne, ce qui n'est pas le cas pour les membres du camp bourgeois (moins de 20 pourcent).

Les propositions relatives à la solidarité entre riches et pauvres ainsi qu'à l'assurance obligatoire pour perte de gain, soutenues elles aussi principalement par les adhérents du camp Rose-Vert, obtiennent tout de même l'accord d'un peu plus de 40 pourcent des ayant voté Non. C'est dire que ces deux arguments n'ont pas constitué des enjeux fondamentaux lors de la prise de décision.

Quant aux arguments «contre», nous pouvons remarquer que partisans et détracteurs du projet ont donné des réponses diamétralement opposées: les ayant voté Oui ont rejeté en bloc les trois propositions alors que les ayant voté Non les ont acceptées très clairement. Les arguments dénonçant l'étatisation du système de l'assurance-maladie et une très probable hausse des coûts de la santé ont reçu un plus large écho auprès des Suisses alémaniques (51 pourcent) qu'auprès des Suisses romands (environ 40 pourcent) et des Tessinois (moins de 30 pourcent). Enfin, les hommes ont été plus nombreux à accepter les trois arguments que les femmes.

Par ailleurs, l'analyse de la perception des arguments «contre» par les adhérents des différents partis fait apparaître très clairement une polarisation entre la gauche et la droite. En effet, les adhérents de l'UDC, du PDC et du PRD ont accepté ces arguments bien au-dessus de la moyenne alors que les électeurs proches du PSS et du PES les ont adoptés bien en-dessous de la moyenne. Le revenu du ménage a aussi joué un rôle déterminant. Les répondants au bénéfice d'un revenu mensuel supérieur à 8000 francs sont tout particulièrement d'accord avec ces propositions. A l'inverse, les personnes ayant un revenu inférieur à 3000 francs les adoptent bien en-dessous de la moyenne.

Si nous étudions dans un deuxième temps l'influence réelle de ces six arguments sur le comportement au moment du vote, nous pouvons constater que les arguments «pour» ne se sont pas montrés très mobilisateurs en faveur de l'initiative. En effet, seuls 30 pourcent des personnes

Tableau 3.5: *Evaluation des arguments «pour» et «contre» l'initiative «pour une saine assurance-maladie»*

		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
<i>Arguments «pour»</i>				
Le système de cotisations fixées proportionnellement au revenu, comme pour l'AVS, favorise la solidarité entre les riches et les pauvres.	Citoyen-ne-s <sup>a</sup>	46	35	19
	Ayant voté Oui	84	8	8
	Ayant voté Non	44	47	9
L'initiative répond à la très ancienne revendication d'une assurance obligatoire pour perte de gains en cas de maladie.	Citoyen-ne-s	41	22	37
	Ayant voté Oui	66	13	21
	Ayant voté Non	41	31	28
L'initiative est la seule réponse possible à la nécessité de corriger l'injustice du système actuel.	Citoyen-ne-s	23	50	27
	Ayant voté Oui	64	22	14
	Ayant voté Non	16	69	15
<i>Arguments «contre»</i>				
Le mode de financement prévu par l'initiative affaiblira immanquablement l'économie suisse.	Citoyen-ne-s	43	30	27
	Ayant voté Oui	19	68	13
	Ayant voté Non	62	25	13
L'initiative amène à une étatisation inacceptable du système de la santé.	Citoyen-ne-s	48	26	26
	Ayant voté Oui	15	70	15
	Ayant voté Non	68	19	13
A cause du mode de financement prévu par l'initiative, assureurs et assurés ne chercheront plus à freiner les dépenses et les coûts de la santé se mettront à grimper.	Citoyen-ne-s	47	25	28
	Ayant voté Oui	14	70	16
	Ayant voté Non	64	19	17
<sup>a</sup> C'est-à-dire l'ensemble des citoyen-ne-s ayant le droit de vote Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994				

d'accord avec les affirmations selon lesquelles le projet favorise la solidarité entre les riches et les pauvres ou répond à la revendication d'une assurance obligatoire pour perte de gains ont déposé un Oui dans l'urne. Même l'adhésion au troisième argument, qui avait pourtant induit une nette polarisation entre les ayant voté Oui et les ayant voté Non, n'a entraîné que 50 pourcent de votes en faveur de l'initiative.

Les arguments «contre» l'initiative ont en revanche su se montrer particulièrement convaincants. En effet, 95 pourcent des personnes qui s'étaient rangées derrière l'affirmation selon laquelle «le mode de financement prévu par l'initiative ne pourrait qu'affaiblir l'économie suisse» ont voté Non. Les assertions relatives à l'étatisation du système de l'assurance-maladie et à une très probable hausse des coûts de la santé ont obtenu un succès comparable. L'accord avec les arguments «contre» s'est donc traduit dans la plupart des cas par un Non concret à la proposition du PSS et de l'USS.

Enfin, dans la mesure où les deux projets relatifs à l'assurance-maladie visaient les mêmes objectifs, les résultats obtenus dans le présent rapport nous permettent de dire que c'est avant tout le mode de financement propre à l'initiative qui a fait la différence. Cette affirmation se base sur différents résultats présentés ci-dessus. Premièrement, plus de 40 pourcent des motivations énoncées par ceux qui ont voté Non à l'initiative critiquent d'une manière ou d'une autre le système de primes proportionnelles au salaire. Deuxièmement, plus de la moitié des votants sont d'accord avec les affirmations selon lesquelles le mode de financement prévu par l'initiative affaiblira immanquablement l'économie suisse et entraînera une hausse des coûts de la santé. Enfin, l'accord avec les arguments susmentionnés s'est traduit dans la plupart des cas par un Non concret à la proposition du PSS et de l'USS.

## **4. Loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers**

### **4.1 La situation de base**

La loi sur les mesures de contrainte a été adoptée par le Parlement fédéral le 18 mars 1994. Après une hausse constante du nombre de requérants d'asile, qui avait atteint 42 000 demandes en 1991, la tendance s'était inversée pour la première fois l'année suivante. Selon les autorités fédérales, cela était dû en bonne partie à l'Arrêté fédéral urgent sur la procédure d'asile (APA), entré en vigueur en 1990. Or, il s'avère que si le nombre de requérants accusait un net fléchissement, le nombre de réfugiés restant en Suisse après avoir reçu une décision de renvoi ne cessait d'augmenter. Face à ce phénomène, le Conseil fédéral a voulu mettre au point des mesures ayant précisément pour objectif d'améliorer l'exécution du renvoi des étrangers en situation irrégulière.

Mais ces nouvelles mesures, font aussi suite à la polémique qui avait animé l'été 1993 et dont les principaux acteurs provenaient de certains milieux politiques zurichoïses. Ces derniers avaient en effet soulevé le problème des dealers étrangers au Letten. A partir de ce moment, le débat politique s'était aussi focalisé sur les réfugiés qui s'adonnent au trafic de stupéfiants sous le couvert de la procédure d'asile. Il fallait rassurer la population qui s'inquiétait de l'ampleur

prise par le marché ouvert de la drogue et du rôle qu'y jouaient certains étrangers. Et d'une manière générale, cela signifiait qu'il fallait combattre ceux qui abusaient du droit d'asile.

Déjà fortement combattue au Parlement par la gauche, la loi a été contestée par un référendum ayant recueilli 75 000 signatures. Le comité référendaire, composé de juristes progressistes et d'organisations d'aide aux réfugiés, dénonçait le caractère abusif de la nouvelle loi, qu'il jugeait par ailleurs anticonstitutionnelle et discriminatoire. Il craignait de plus une grave remise en question du droit d'asile.

Ces nouvelles mesures ont obtenu le soutien de la plupart des formations politiques du pays. Seuls le PSS, le PES et le PdT les ont rejetées. De nombreuses organisations d'entraide, comme Caritas ou l'Aide suisse aux réfugiés, suivies de la Conférence des évêques se sont également rangées du côté du Non. L'Alliance des églises évangéliques, qui n'avait pas caché son hostilité face aux mesures de contrainte, n'a toutefois pas pris position officiellement.

## 4.2 Le profil du vote

La loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers a été adoptée par 73 pourcent des votant-e-s. Le pourcentage de votes en faveur de la loi obtenu grâce à l'échantillon VOX est en parfaite adéquation avec le taux réel enregistré par la Chancellerie fédérale, puisqu'il atteint lui aussi 73 pourcent.

Le *tableau 4.1* illustre l'impact décisif des caractéristiques politiques des citoyen-ne-s sur leur comportement de vote. Il apparaît tout d'abord que les taux d'acceptation varient de manière significative en fonction de l'affinité partisane des citoyen-ne-s et correspondent assez fidèlement aux mots d'ordre des partis. Seul le PSS a mobilisé avec peine ses sympathisants, puisque ces derniers n'ont rejeté que de justesse les nouvelles mesures, alors que les adhérents du camp bourgeois et de l'extrême-droite ainsi que les personnes sans affinité partisane les ont approuvées avec une confortable majorité. Ce clivage gauche-droite se retrouve d'ailleurs sur l'échelle politique, où seulement 41 pourcent des personnes se situant à gauche ont voté Oui, contre 75 pourcent au centre et 91 pourcent à droite. En revanche, l'intensité du lien avec un parti et l'intérêt pour la politique n'ont pas eu d'influence sur les attitudes des votant-e-s. C'est dire que le degré d'intégration politique des répondants n'a pas été déterminant à l'occasion de ces votations. Enfin, confiants et sceptiques vis-à-vis du gouvernement sont tombés d'accord en faveur de la loi.

Les résultats du *tableau 4.2* font apparaître des groupes sociaux peu contrastés, car à une exception près, tous les groupes étudiés ici ont accepté les nouvelles mesures. L'intensité de l'acceptation n'est toutefois pas identique partout. En effet, les Tessinois se sont montrés un peu plus critiques que les Suisses romands et les Suisses alémaniques, mais il ne s'agit pas pour autant d'un clivage linguistique. Le lieu de résidence a aussi eu une certaine influence sur le vote, puisque les habitants des grandes villes ont accepté la loi moins massivement que les personnes ayant élu domicile dans de plus petites agglomérations urbaines ou à la campagne. L'adhésion aux nouvelles mesures s'est donc avérée plus forte dans les localités où les contacts avec les

Tableau 4.1: *Loi fédérale sur les mesures de contrainte –  
Comportement selon les caractéristiques politiques*

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	73		
Total VOX .....	73	572	
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....			0.16
Confiant .....	78	197	
Indécis .....	58	85	
Méfiant .....	74	278	
<i>Identification à un parti</i> .....			0.35
Parti socialiste suisse .....	49	84	
PES .....	29	(17)	
PEP/Adl .....	68	(22)	
Parti démocrate chrétien .....	87	53	
Parti radical-démocratique .....	81	106	
Union démocratique du centre .....	89	(36)	
DS/Parti de la Liberté .....	100	(10)	
Sans affinité partisane .....	74	207	
<i>Echelle politique</i> .....			0.35
Gauche .....	41	97	
Centre .....	75	286	
Droite .....	91	100	
Pas situé .....	75	81	

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994

étrangers sont généralement moins nombreux. Ce n'est cependant pas la première fois que les communes rurales affichent une plus grande méfiance à l'égard des étrangers. Les récents votes relatifs à la naturalisation facilitée<sup>5</sup> ou à la loi anti-raciste<sup>6</sup> ont fait apparaître le même phénomène.

Il s'avère en outre que des variables telles que la durée d'établissement, l'état civil, le statut socio-économique ou le sexe n'induisent que des différences minimes. Nous pouvons en revanche faire état du clivage générationnel qui divise les électeurs les plus jeunes de leurs aînés: 57 pourcent de Oui chez les 18–29 ans contre 90 pourcent chez les 60–69 ans. Le niveau de formation présente lui aussi des différences significatives, puisque le soutien aux mesures de

<sup>5</sup> Voir analyse VOX des votations du 12 juin 1994.

<sup>6</sup> Voir analyse VOX des votations du 25 septembre 1994.

Tableau 4.2: *Loi fédérale sur les mesures de contrainte – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques*

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	73		
Total VOX .....	73	572	
<i>Sexe</i> .....			0.9
Homme .....	77	294	
Femme .....	68	278	
<i>Age</i> .....			0.22
De 18 à 29 ans .....	57	98	
De 30 à 39 ans .....	71	102	
De 40 à 49 ans .....	70	131	
De 50 à 59 ans .....	73	97	
De 60 à 69 ans .....	90	59	
70 ans et plus .....	85	85	
<i>Région linguistique</i> .....			n.s.
Suisse alémanique .....	72	435	
Suisse romande .....	74	111	
Tessin .....	63	(16)	
<i>Lieu de résidence</i> .....			0.15
Grandes villes .....	64	216	
Villes petites et moyennes .....	76	110	
Campagne .....	79	246	
<i>Formation</i> .....			0.23
Ecole obligatoire .....	79	79	
Apprentissage .....	80	272	
Maturité .....	51	55	
Formation sup. professionnelle .....	63	75	
Ecole technique supérieure .....	68	(25)	
Université .....	60	48	
<i>Confession</i> .....			0.19
Protestant .....	73	245	
Catholique .....	77	272	
Pas de confession .....	47	(38)	

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994

Tableau 4.3: Loi fédérale sur les mesures de contrainte – Comportement selon les valeurs

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	73		
Total VOX .....	73	572	
<i>Post-matérialisme</i> .....			0.19
Valeurs matérialistes .....	83	209	
Valeurs mixtes .....	67	328	
Valeurs post-matérialistes .....	57	(35)	
<i>Ordre et sécurité</i> .....			0.22
Pas important .....	59	58	
Valeurs mixtes .....	63	184	
Important .....	81	319	
<i>Armée</i> .....			0.31
Forte .....	85	224	
Valeurs mixtes .....	75	193	
Pas d'armée .....	50	143	
<i>Plein emploi</i> .....			0.18
Pas important .....	66	74	
Valeurs mixtes .....	66	163	
Important .....	79	317	
<i>Etrangers</i> .....			0.31
Suisses et étr. ont les mêmes chances .....	53	176	
Valeurs mixtes .....	74	169	
Pas égalité des chances .....	88	206	
<i>Ouverture/fermeture</i> .....			0.28
Une Suisse ouverte sur le monde .....	63	265	
Valeurs mixtes .....	77	164	
Une Suisse qui défend ses traditions .....	91	123	
<p>Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.            Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie            Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994</p>			

contrainte est le plus marqué parmi les personnes ayant achevé leurs études au niveau de l'école obligatoire et de l'apprentissage.

Enfin, catholiques et protestants ont adopté les mesures de contrainte en dépit de l'avis de leurs églises respectives. En revanche, les sans confession ont plissé un non dans l'urne. En exprimant une certaine méfiance envers les nouvelles mesures, les sans religion constituent ainsi l'unique groupe socio-démographique à les avoir rejetées.

L'analyse du comportement de vote en fonction des valeurs met une fois de plus en évidence le large consensus suscité parmi les citoyen-ne-s par les nouvelles mesures (*tableau 4.3*). Certes, les défenseurs des valeurs post-matérialistes, de l'égalité des chances pour les Suisses et les étrangers ou de l'ouverture sur le monde extérieur se sont montrés moins favorables à la loi que les personnes attachées aux valeurs opposées. Il demeure néanmoins que les mesures de contrainte ont été acceptées quelle que soit la valeur considérée. En focalisant l'essentiel du débat politique sur la lutte contre les abus et la criminalité. Les défenseurs de la loi ont gommé en bonne partie les clivages socio-culturels et ont ainsi contribué à instaurer un certain consensus au sein de la population.

### 4.3 Les motivations du vote

Si nous nous intéressons tout d'abord à ceux qui ont participé au scrutin du 4 décembre 1994 (*tableau 4.4*), nous pouvons constater qu'un quart des personnes favorables aux nouvelles mesures entendaient donner plus de pouvoir aux autorités, sans pour autant préciser à quelle fin (24 pourcent des énoncés exprimés par les ayant voté Oui). Les adhérents de l'UDC (33 pourcent) et du PSS (29 pourcent) ont d'ailleurs été nombreux à abonder dans ce sens, alors que les sympathisants des autres partis se situent en-dessous de la moyenne.

Certains ont légitimé leur vote par des motivations très générales, comme le désir de se sentir plus en sécurité (3 pourcent), l'amélioration des moyens de contrôle sur les étrangers (8 pourcent) ou encore comme le nombre jugé trop élevé d'étrangers en Suisse (7 pourcent). Ce dernier motif montre que pour certaines personnes ce scrutin a davantage constitué un moyen d'exprimer un «réflexe xénophobe» qu'un vote sur les mesures de contrainte elles-mêmes. Il faut par ailleurs préciser que l'argument relatif au nombre d'étrangers a été presque exclusivement exprimé par les Suisses alémaniques (9 pourcent), puisqu'en Suisse romande il ne représente qu'un pourcent des motivations évoquées. Enfin, selon une perspective totalement opposée, quelques-uns ont fait part de leur souci d'éviter que quelques moutons noirs ne ternissent l'image de la majorité des étrangers qui séjournent en Suisse (3 pourcent).

Même si l'examen des motivations montre que les ayant voté Oui n'ont que très rarement expliqué leur décision en faisant précisément référence au Letten, il n'en demeure pas moins que les arguments relatifs à la criminalité (22 pourcent) et plus particulièrement au trafic de stupéfiants (10 pourcent) figurent en bonne place parmi leurs préoccupations. Le problème de la drogue a d'ailleurs été mentionné en-dessus de la moyenne par les adhérents du PSS (17 pourcent contre moins de 10 pourcent pour les autres partis). Dans le même ordre d'idée, 12 pourcent des énoncés font allusion à la prévention des abus ou plus précisément à la nécessité de punir ceux qui profitent du droit d'asile pour commettre des actes illégaux. La lutte contre la criminalité a donc devancé l'amélioration de l'exécution des renvois d'étrangers en situation illégale parmi les motivations du Oui. Cette constatation est d'autant plus évidente lorsque l'on sait que seuls 3 pourcent des énoncés font explicitement référence au renvoi des étrangers en situation irrégulière. Il faut en outre préciser que dans le canton de Zurich, particulièrement concerné par le problème de la drogue, cet enjeu apparaît dans 13 pourcent des énoncés, soit guère plus que dans l'ensemble du pays.

Tableau 4.4: Mesures de contrainte – Motivations<sup>a</sup> du Oui et du Non en pourcent

	Participants	Non-part.
<i>Motivations du Oui</i>		
Il faut donner plus de moyens à nos autorités	24	25
Bons moyens pour lutter contre la criminalité	22	24
Pour prévenir les abus	12	9
Pour lutter contre le trafic de drogue	10	9
Pour mieux contrôler les demandeurs d'asile	8	7
Il y a trop d'étrangers en Suisse	7	9
Pour se sentir plus en sécurité	3	1
Pour éviter que certains ne ternissent l'image des étrangers	3	2
Contre les étrangers en situation illégale	3	6
Recommandation de vote d'un parti	1	0
Autres réponses	3	5
Total <sup>b</sup>	96% (501)	97% (212)
<i>Motivations du Non</i>		
Loi inutile car les mesures en vigueur suffisent	18	10
Par humanisme	14	12
Loi raciste	10	6
Risques de dérapages importants	9	0
Loi trop extrême	8	18
Loi discriminatoire	7	8
Ce n'est pas la bonne solution pour résoudre les problèmes	7	10
Donne trop de pouvoir aux autorités, à la police	6	4
Lex Letten étendue à toute la Suisse	3	0
Mesures insuffisantes	2	4
Loi trop complexe	0	10
Autres réponses	8	8
Total <sup>b</sup>	92% (189)	90% (51)
<sup>a</sup> Deux réponses possibles par interviewé-e-s. <sup>b</sup> Totaux inférieurs à 100 pourcent, car nous n'avons pas mentionné les pourcentages de réponses non pertinentes		
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994		

Alors que les motivations du Oui peuvent être rassemblées pour l'essentiel sous les termes génériques d'ordre et de sécurité, les motivations du Non forment un spectre de préoccupations variées. Ainsi, 18 pourcent des motifs avancés par les détracteurs de la loi soulignent son inutilité. Les mesures déjà en vigueur sont en effet jugées suffisantes à condition de les mettre correctement en pratique. Par ailleurs, certains n'ont pas caché leur scepticisme quant à la capacité de la loi à empêcher les abus et à combattre la criminalité (7 pourcent). Enfin, quelques-uns ont rejeté les nouvelles mesures parce qu'ils ne les trouvaient pas suffisamment sévères (2 pourcent).

Dans un registre que l'on pourrait qualifier d'humanitaire, de nombreux opposants critiquent le caractère raciste (10 pourcent), trop extrême (8 pourcent) ou discriminatoire (7 pourcent) des mesures de contrainte. Les possibles dérapages incontrôlés ont aussi motivé un certain nombre d'ayant voté Non (9 pourcent). Le caractère discriminatoire de la loi constitue la seule différence que nous ayons recensée entre Suisses alémaniques et Suisses romands: les premiers (8 pourcent) ont plus souvent basé leur décision sur cet argument que les seconds (1 pourcent).

Si nous examinons ensuite l'ensemble des motivations évoquées en faveur ou contre les mesures de contrainte, nous pouvons voir que le Oui a la même signification en Suisse alémanique qu'en Suisse romande: il signifie avant tout donner plus de pouvoir aux autorités, mais sans préciser à quelle fin. Nous observons le même consensus autour du Non, qui s'explique de part et d'autre principalement par l'inutilité de la loi.

Enfin, en ce qui concerne les personnes n'ayant pas pris part au scrutin, nous tenons à souligner le nombre important (10 pourcent) de personnes qui auraient voté Non à cause de la trop grande complexité du projet.

#### 4.4 Le soutien des arguments «pour» ou «contre»

Les trois arguments en faveur des mesures de contrainte (*tableau 4.5*) ont reçu l'assentiment des citoyen-ne-s suisses et en premier lieu des ayant voté Oui. Les taux d'acceptation varient entre 51 et 77 pourcent pour les premiers et entre 64 et 92 pourcent pour les seconds.

Le point de vue selon lequel «il faut donner aux autorités un maximum de moyens pour lutter contre ceux qui abusent du droit d'asile» s'est avéré le plus porteur, puisque 77 pourcent des citoyen-ne-s et 92 pourcent des ayant voté Oui adhèrent à cette idée. Les répondants ayant plus de 70 ans (85 pourcent) et les sympathisants du PDC (92 pourcent) se sont montrés particulièrement d'accord avec ce point de vue. Cet argument convient d'ailleurs au deux camps, puisque même les ayant voté Non l'ont majoritairement accepté (48 pourcent). Il semblerait donc que les détracteurs de la loi réfutent plus les moyens spécifiques mis en place par la nouvelle loi que le principe même qu'elle défend, à savoir la lutte contre les abus. Cette constatation est d'ailleurs renforcée par les motivations exprimées spontanément par les votant-e-s. Comme nous avons pu le voir, personne n'a nié l'existence du problème des abus. En revanche, beaucoup ont dénoncé le caractère trop extrême, raciste et discriminatoire des nouvelles mesures.

Tableau 4.5: Evaluation des arguments «pour» et «contre» les mesures de contrainte

		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
<i>Arguments «pour»</i>				
L'adoption de telles mesures va rendre la Suisse moins attractive et permettra de dissuader les candidats à l'asile.	Citoyen-ne-s <sup>a</sup>	51	36	13
	Ayant voté Oui	64	31	5
	Ayant voté Non	32	58	10
Nous devons donner à nos autorités un maximum de moyens pour lutter efficacement contre ceux qui abusent du droit d'asile.	Citoyen-ne-s	77	13	10
	ayant voté Oui	92	5	3
	Ayant voté Non	48	41	11
La loi constitue un moyen efficace pour mettre fin à des scènes ouvertes de la drogue telles que le Letten.	Citoyen-ne-s	54	32	14
	Ayant voté Oui	74	20	6
	Ayant voté Non	18	72	10
<i>Arguments «contre»</i>				
A cause de quelques centaines de trafiquants de drogue, nos autorités tirent avec des canons sur des moustiques.	Citoyen-ne-s	24	63	13
	Ayant voté Oui	12	84	4
	Ayant voté non	62	31	7
Les nouvelles procédures heurtent ma conception des droits et libertés fondamentaux.	Citoyen-ne-s	26	59	15
	Ayant voté Oui	12	82	6
	Ayant voté Non	74	17	9
Il est inadmissible qu'une personne puisse être internée pendant neuf mois sur simple décision administrative.	Citoyen-ne-s	36	43	21
	Ayant voté Oui	25	58	17
	Ayant voté Non	77	13	10
<sup>a</sup> C'est-à-dire l'ensemble des citoyen-ne-s ayant le droit de vote Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994				

Le premier et le troisième argument «pour» ont quant à eux été perçus de façon diamétralement opposée par les défenseurs de la loi et ses adversaires. En effet, 32 pourcent des ayant voté Non se sont rangés derrière l'affirmation selon laquelle la nouvelle loi rendra la Suisse moins attractive, contre 64 pourcent des ayant voté Oui. Les adhérents de l'UDC (70 pourcent) et du PRD (62 pourcent) et dans une plus faible mesure du PDC (59 pourcent) partagent clairement cette conviction. Les Suisses alémaniques (54 pourcent), les personnes résidant à la campagne (57 pourcent) les hommes (54 pourcent) et les personnes ayant 60 ans et plus (59 pourcent) ont aussi adopté cette idée au-dessus de la moyenne. Pour sa part, la capacité des nouvelles mesures à mettre fin aux scènes ouvertes de la drogue obtient des résultats encore

plus polarisés: les ayant voté Non ne sont que 18 pourcent à y adhérer, contre 74 pourcent des ayant voté Oui. Ici aussi, les personnes âgées de plus de 70 ans (83 pourcent) et les sympathisants du PDC (65 pourcent) et du PRD (63 pourcent) figurent parmi les plus nombreux à adopter l'argument en question.

De leur côté, les arguments contre les mesures de contrainte ont tous été clairement rejetés par le citoyen-ne-s (*tableau 4.5*): 24 pourcent des interviewé-e-s pensent que les nouvelles mesures sont disproportionnées, 26 pourcent estiment qu'elles heurtent leur conception des droits et libertés fondamentaux et 36 pourcent trouvent l'emprisonnement administratif inacceptable. Et lorsque nous observons les réponses des personnes ayant participé au scrutin, nous enregistrons des résultats tout aussi marqués: en toute logique, les trois arguments ont été accueillis favorablement par une large majorité des ayant voté Non et rejetés très clairement par les ayant voté Oui.

Enfin, les arguments dénonçant l'emprisonnement pendant neuf mois ainsi que la démesure des moyens engagés ont été mieux perçus en Suisse romande qu'en Suisse alémanique et au Tessin. Par ailleurs, le soutien apporté aux arguments «contre» varie ici aussi en fonction de l'âge et de l'affinité partisane des répondants: ces affirmations ont été soutenues nettement au-dessus de la moyenne par les sympathisants du PSS et du PES et dans une plus faible mesure par les personnes ayant entre 18 et 50 ans. A l'inverse, ils ont été clairement rejetés par les individus ayant plus de 50 ans, les adhérents du PRD, du PDC et de l'UDC ainsi que par les personnes sans affinité partisane. Nous retrouvons donc ici le clivage générationnel et la polarisation gauche/droite qui s'étaient dessinés dans notre chapitre consacré au profil du vote.

Nous pouvons par ailleurs constater une bonne adéquation entre le fait d'être d'accord avec les trois affirmations «pour» et le comportement au moment du vote. L'argument relatif aux scènes ouvertes de la drogue s'est montré le plus persuasif, puisque 91 pourcent des personnes ayant adhéré à cette idée ont voté Oui. 84 pourcent des individus ayant accepté les deux autres arguments ont aussi glissé un Oui dans l'urne. Ces résultats viennent ainsi étayer les conclusions présentées dans le chapitre consacré aux motivations du vote. Nous y avons en effet mis en exergue le rôle déterminant de la lutte contre la criminalité dans le quasi plébiscite en faveur des mesures de contrainte.

L'effet mobilisateur des trois affirmations «contre» n'a de loin pas été aussi important, puisqu'un peu plus de 30 pourcent des adhérents aux deux premiers arguments et 46 pourcent de ceux qui jugent inacceptable l'internement pendant neuf mois sur simple décision administrative ont tout de même accepté les nouvelles mesures. Ces résultats tendent à démontrer que les arguments avancés par les détracteurs de la loi ne se sont pas avérés très convaincants.

## 5. La participation

### 5.1 Profil de la participation

Le 4 décembre 1994, 43 pourcent des citoyen-ne-s suisses ont participé aux votations, contre 40 pourcent en moyenne ces dernières années. Nous sommes donc bien loin du taux exceptionnel de 78 pourcent atteint lors du scrutin pour l'adhésion de la Suisse à l'EEE. Le taux de participation recensé par VOX s'élève quant à lui à 63 pourcent, soit nettement au-dessus de la moyenne effective de 50 pourcent. Bien que considérable, cet écart n'est pas étonnant, puisque bon nombre de personnes n'osent bien souvent pas avouer leur abstentionnisme occasionnel ou chronique. Nous pouvons en outre ajouter que cette consultation n'a mobilisé que la moitié des personnes qui se déplacent occasionnellement aux urnes, 95 pourcent des votant-e-s réguliers et 7 pourcent des abstentionnistes.

### 5.2 La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques

Les données recueillies après le vote ne créent pas de surprise (*tableau 5.1*). Le rôle explicatif le plus important revient comme à l'accoutumée à l'âge: la participation augmente régulièrement entre 18 et 69 ans et diminue à partir de 70 ans. La durée d'établissement, le niveau de formation et le statut socio-économique présentent aussi des résultats significatifs. Nous remarquons en effet que les sédentaires, les personnes jouissant d'un niveau de formation élevé, les employés moyens, les cadres supérieurs et les indépendants ont plus participé que les individus nouvellement établis dans leur commune, les personnes bénéficiant d'un niveau d'instruction élémentaire (école obligatoire et apprentissage), les paysans, les employés inférieurs et les ouvriers. Par ailleurs, les Suisses alémaniques ont fait une nouvelle fois un plus ample usage de leurs droits politiques que les Suisses romands et les Tessinois. Enfin, le sexe des répondants, leur confession ainsi que leur degré de pratique religieuse n'offrent pas de corrélations significatives.

Les résultats du *tableau 5.2* montrent que l'intérêt pour la politique, l'identification partisane, le positionnement sur l'axe gauche-droite et l'intensité du lien avec un parti offrent comme à l'accoutumée les résultats les plus contrastés. La meilleure corrélation est obtenue par l'intérêt pour la politique. En effet, les personnes très intéressées par la politique ont été quatre fois plus nombreuses à prendre part au scrutin que les personnes désintéressées. Un fort attachement partisan favorise lui aussi nettement le déplacement aux urnes. En revanche, le fait de ne pas pouvoir se situer sur l'échelle politique ou, dans une plus faible mesure, le fait de se situer au centre de ce même axe ont un impact négatif sur la participation. Si nous observons ensuite en détail la proximité partisane des citoyen-ne-s, nous pouvons remarquer d'une part que l'UDC a eu un effet mobilisateur plus faible que les autres partis gouvernementaux et d'autre part que les électeurs identifiés au PES et les personnes sans affinité partisane accusent les taux de participation les plus bas. Nous avons par ailleurs enregistré un niveau de participation supérieur à 70 pourcent chez les individus ayant suivi les émissions radiophoniques consacrées aux votations ou ayant lu le courrier des lecteurs dans les journaux. La brochure officielle du Conseil fédéral (79 pourcent) constitue cependant le média le plus mobilisateur. Il nous faut

Tableau 5.1: Participation selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	Participation en %	(n)	V de Cramer
Participation effective .....	43		
Participation selon VOX .....	63	973	
<i>Age</i> .....			0.21
De 18 à 29 ans .....	47	214	
De 30 à 39 ans .....	55	196	
De 40 à 49 ans .....	70	210	
De 50 à 59 ans .....	73	143	
De 60 à 69 ans .....	74	81	
70 ans et plus .....	70	129	
<i>Région linguistique</i> .....			0.15
Suisse alémanique .....	67	680	
Suisse romande .....	53	237	
Tessin .....	47	43	
<i>Statut socio-économique</i> .....			0.15
Paysans .....	50	(24)	
Prof lib académiques .....	89	(9)	
Indépendants .....	68	100	
Cadres supérieurs .....	66	61	
Employé moyens .....	67	92	
Employé inférieurs .....	59	214	
Ouvriers .....	46	50	
<i>Formation</i> .....			0.15
Ecole obligatoire .....	58	142	
Apprentissage .....	58	506	
Maturité .....	69	83	
Formation sup. professionnelle .....	74	108	
Ecole technique sup. ....	68	(38)	
Université .....	74	70	
<i>Durée d'établissement</i> .....			0.10
Moins de 5 ans .....	53	196	
5 ans et plus .....	65	760	

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994

aussi préciser que les personnes méfiantes envers le gouvernement n'ont guère moins participé que les personnes confiantes. Mais ceci n'a pas entraîné, comme cela avait clairement été le cas le 12 juin 1994, le rejet des deux projets gouvernementaux.

Tableau 5.2: Participation selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Participation en %	(n)	V de Cramer
Participation effective .....	43		
Participation selon VOX .....	63	973	
<i>Intérêt pour la politique</i> .....			0.43
Très intéressé .....	89	182	
Plutôt intéressé .....	73	413	
Pas vraiment intéressé .....	45	265	
Pas du tout intéressé .....	22	103	
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....			n.s
Confiant .....	65	323	
Indécis .....	69	135	
Méfiant .....	59	497	
<i>Identification à un parti</i> .....			0.22
Parti socialiste suisse .....	72	123	
PES .....	53	(32)	
PEP/AdI .....	70	(33)	
Parti démocrate chrétien .....	75	77	
Parti radical-démocratique .....	76	143	
Union démocratique du centre .....	64	58	
DS/Parti de la Liberté .....	77	(13)	
Sans affinité partisane .....	53	423	
<i>Lien avec un parti</i> .....			0.23
Fortement attaché .....	91	67	
Assez attaché .....	76	95	
Sympathisant .....	67	311	
Pas de lien .....	53	379	
<i>Echelle politique</i> .....			0.19
Gauche .....	74	138	
Centre .....	61	497	
Droite .....	77	138	
Ne peut se situer .....	50	181	
<i>Brochure officielle du Conseil fédéral</i> .....			0.38
Utilisée .....	79	520	
Pas utilisée .....	46	414	

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994

Pour terminer, il nous est paru intéressant d'examiner le lien qui pourrait exister entre la perception des différents objets soumis à consultation et le taux de participation.

Dans un premier temps, l'importance sociale des trois projets s'est avérée moins mobilisatrice que leur pertinence au niveau individuel: ceux qui en attendaient un effet important sur leur propre personne ont été plus nombreux à prendre part au scrutin que ceux qui n'en espéraient pas grand chose. En revanche, le taux de participation ne varie que marginalement si leur importance collective est perçue comme faible ou forte.

Il s'est ensuite avéré que le degré de difficulté de la décision a eu une influence non négligeable sur la participation. Celle-ci accuse en effet un net recul chez les votant-e-s ayant éprouvé de la difficulté à se faire une opinion sur les conséquences du vote pour leur propre personne. Plus précisément, les individus ayant pu se décider facilement (environ 80 pourcent de participation) ont été quatre fois plus nombreux à participer que ceux ayant éprouvé plus de peine (environ 20 pourcent de participation). La complexité de l'objet peut donc constituer chez certains un obstacle dans l'accomplissement de leurs devoirs civiques.

Finalement, nous nous sommes aussi demandé quels auraient été les résultats des votations si le taux de participation avait été plus élevé. Car bien qu'une bonne partie des personnes interrogées n'aient pas pris part à la consultation, beaucoup ont tout de même pu exprimer une opinion précise sur les objets soumis au vote. Ainsi, 72 pourcent des non-votant-e-s se sont prononcés en faveur de la LAMaI, 25 pourcent pour l'initiative du PSS et de l'USS et 78 pourcent pour les mesures de contrainte. Les non votant-e-s se sont donc montrés un peu plus favorables aux différents projets que les votant-e-s. Cependant, même si les abstentionnistes du moment avaient participé au scrutin, l'issue des votations n'aurait pas subi de changements considérables, puisque les pourcentages d'acceptation n'auraient été majorés que de 1 à 3 pourcent.

### 5.3 Les modes de participation

Les deux tiers des citoyen-ne-s ayant pris part au scrutin du 4 décembre 1994 se sont rendus directement aux urnes et le tiers restant a voté par correspondance. Seul 1 pourcent des votant-e-s ont voté par procuration, c'est pourquoi nous les avons écartés des analyses qui vont suivre.

Les résultats du *tableau 5.3* nous montrent quelles caractéristiques socio-démographiques ont eu un impact sur le choix des diverses modalités de vote. S'il s'avère que le sexe et le statut social des interviewés n'ont joué aucun rôle dans l'appréciation des différents modes de participation, il n'en va pas de même pour les différentes classes d'âge, le niveau de formation et le revenu du ménage. En effet, les personnes ayant entre 50 et 60 ans affectionnent particulièrement le déplacement aux urnes, alors que 41 pourcent des personnes ayant entre 70 et 99 ans utilisent plus volontiers le vote par correspondance. L'ampleur de l'utilisation du vote par correspondance chez les personnes âgées trouve sans doute une explication dans le fait que beaucoup d'entre elles ne peuvent pas se rendre personnellement aux urnes. Les personnes

Tableau 5.3: Modes de participation en pourcent

Caractéristiques/catégories	Aux urnes	Par correspondance	(n) (n)	V de Cramer
Total VOX.....	71	29	625	
Age.....				0.14
De 18 à 29 ans.....	72	28	105	
De 30 à 39 ans.....	70	30	113	
De 40 à 49 ans.....	72	28	151	
De 50 à 59 ans.....	81	19	107	
De 60 à 69 ans.....	71	29	59	
70 ans et plus.....	59	41	90	
Niveau de formation.....				0.16
Ecole obligatoire.....	79	21	79	
Apprentissage.....	71	29	304	
Maturité.....	57	43	63	
Formation sup. professionnelle.....	67	33	78	
Ecole technique supérieure.....	74	26	(27)	
Université.....	75	25	51	
Revenu du ménage.....				0.16
Moins de 3'000 francs.....	77	23	65	
Entre 3'000 et 5'000 francs.....	76	24	108	
Entre 5'000 et 8'000 francs.....	75	25	165	
Plus de 8'000 francs.....	54	46	86	
Lieu de résidence.....				0.17
Grandes villes.....	62	38	231	
Petites et moyennes agglomérations.....	72	28	121	
Communes rurales.....	79	21	273	
Région linguistique.....				0.28
Suisse alémanique.....	66	34	470	
Suisse romande.....	92	8	125	
Suisse italienne.....	100	0	(19)	
Confession.....				0.20
Protestant.....	64	36	265	
Catholique.....	80	20	299	
Pas de confession.....	55	45	44	

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre Méthodologie  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 4.12.1994

bénéficiant d'un revenu mensuel supérieur à 8000 francs se déplacent quant à elles moins souvent aux urnes que celles ayant un revenu inférieur. Enfin, les catholiques et les protestants se sont déplacés en plus grand nombre vers les isolements que les personnes sans confession.

En ce qui concerne les variables contextuelles, nous avons pu observer, comme dans les analyses VOX antérieures, que la plus forte corrélation est liée à la région linguistique: les Suisses alémaniques ont eu nettement plus souvent recours à la pratique du vote par correspondance que les Suisses romands et les Tessinois. Ce résultat s'explique cependant en bonne partie par le fait que l'envoi systématique du matériel de vote par correspondance dans les ménages est plus répandu en Suisse alémanique. Enfin, les habitants des villes votent plus volontiers par correspondance que les personnes résidant à la campagne, qui avouent une nette préférence pour la méthode traditionnelle.

## 6. Conclusion

Lors de la campagne précédant les votations, les défenseurs des deux projets relatifs à l'assurance-maladie ont lourdement insisté sur la pressante nécessité de modifier la loi en vigueur. Il était pour eux primordial qu'au moins une des deux propositions soit acceptée, faute de quoi la question de la révision aurait une nouvelle fois été reportée. Or, nos résultats montrent que les partisans du changement ont été entendus, puisque 64 pourcent des personnes interrogées ont voulu modifier d'une manière ou d'une autre le système d'assurance-maladie. En effet, 49 pourcent des citoyens ont voté en faveur de l'un des deux objets et 15 pourcent ont dit deux fois Oui. Les 36 pourcent restant ont en revanche préféré maintenir le statu quo en votant deux fois Non. Par ailleurs, le Oui à la LAMal s'est imposé chez 92 pourcent de ceux qui n'ont déposé qu'un seul Oui dans l'urne. Le Oui à l'initiative est quant à lui associé dans 80 pourcent des cas à un vote favorable à la nouvelle loi sur l'assurance-maladie. Devant l'échec probable de l'initiative, les partisans de celle-ci ont semble-t-il préféré assurer leurs arrières en adoptant aussi la proposition des autorités fédérales.

Enfin, certains se demandent depuis quelques années s'il n'existe pas une catégorie de citoyens qui s'opposent systématiquement à tout projet soumis au vote. Reprenant cette question à notre compte, nous avons pu recenser 10 pourcent de votants ayant exprimé un triple Non lors des votations du 4 décembre 1994. Deux éléments nous empêchent toutefois de parler d'un vote de protestation contre le gouvernement. D'une part, un des trois objets soumis à consultation était une initiative populaire. D'autre part, les personnes ayant voté indifféremment Non n'ont pas fait preuve d'une méfiance particulière vis-à-vis du gouvernement. Nous n'avons par ailleurs décelé aucune caractéristique sociale ou politique spécifique à ce type de votants.

## 7. Méthodologie

Le présent rapport repose sur une enquête réalisée durant les trois premières semaines suivant les votations par l'Institut de recherche GfS (interviews orales au domicile des personnes sélectionnées). L'échantillonnage répond aux normes en vigueur pour toutes les analyses VOX. 1012 citoyen-ne-s ont été sélectionné-e-s selon un procédé combiné random/quotas, qui permet une représentation proportionnelle des sexes, des classes d'âges, des professions, des types d'agglomérations et des régions linguistiques. 714 interviews ont été réalisées en Suisse alémanique, 241 en Suisse romande et 44 en Suisse italienne.

Avec une sélection au hasard de l'échantillon, l'ampleur de ce dernier donne un intervalle de confiance de  $\pm 3$  pourcent. Cela signifie qu'une table des valeurs de 50 pourcent représente à 95 pourcent une vraisemblance de 47 à 53 pourcent.

Les analyses présentées dans ce rapport ont été effectuées au moyen de la version PC du programme de statistiques SPSS. L'interprétation des corrélations bivariées repose sur le degré significatif et sur le coefficient du V de Cramer (ou coefficient Phi), qui est destiné à mesurer la force de la relation entre les deux variables. La valeur 1 signifie que la concordance est totale, alors que la valeur 0 signifie qu'il n'y a pas concordance. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Le degré de signification donne la marge d'erreur vraisemblable permettant de supposer une corrélation sur l'ensemble (des citoyen-ne-s suisses ayant le droit de vote ou des votant-e-s). Le V de Cramer n'est mentionné dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur atteint au plus 0.05.<sup>7</sup> Dans ce cas, la corrélation est assurée à 95 pourcent. En revanche, si la vraisemblance d'erreur est supérieure à 0.05, la mention n.s. indique que le coefficient est non significatif. L'interprétation ne repose que sur les corrélations significatives.



## Bilan des votations fédérales du 4 décembre 1994

Deux des trois objets soumis au verdict du peuple le 4 décembre 1994 ont fait l'objet d'un large consensus au sein du corps électoral. L'initiative «pour une saine assurance-maladie» a en effet été balayée par une large majorité des votant-e-s et par l'ensemble des cantons. La loi sur les mesures de contrainte a elle aussi obtenu un résultat très clair, puisqu'une forte proportion de citoyen-ne-s et tous les cantons l'ont adoptée. Seul le vote relatif à la nouvelle loi sur l'assurance-maladie, dont l'issue est restée incertaine jusqu'à la dernière minute, a débouché sur un score plus serré. La LAMal a été finalement acceptée de justesse, et ce grâce aux taux d'acceptation massifs des cantons romands et du Tessin. Ces derniers ont donc réussi à faire pencher la balance de leur côté, malgré l'hostilité des cantons de Suisse orientale et centrale à l'égard de la LAMal.

### Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Le texte de révision de l'assurance-maladie proposé par le Conseil fédéral et le Parlement a été accepté de justesse par 51,8 pourcent des votant-e-s. Nos analyses montrent que l'affiliation partisane des citoyen-ne-s a eu une influence déterminante sur leur comportement de vote. En effet, alors que 83 pourcent des adhérents du PSS ont accepté la proposition du Conseil fédéral, seuls 28 pourcent des électeurs proches de l'UDC et 20 pourcent des sympathisants des partis d'extrême-droite ont voté Oui. Les clientèles respectives du PDC, du PEP, de l'AdI et du PES affichent quant à elles des taux d'acceptation de l'ordre de 65 à 69 pourcent, soit un peu plus que les 58 pourcent de Oui atteints par les sympathisants du PRD. On notera par ailleurs qu'avec 50 pourcent de votes positifs, les méfiants envers le gouvernement n'ont pas, comme cela est pourtant souvent arrivé ces dernières années, voté contre le projet gouvernemental.

Les caractéristiques socio-démographiques présentent en revanche des résultats peu contrastés. A l'exception des indépendants, des personnes ayant entre 30 et 39 ans, des défenseurs des valeurs post-matérialistes et des individus attachés aux traditions, tous les groupes de population étudiés ont adopté la LAMal. Une observation plus détaillée des résultats met cependant en exergue des taux d'acceptation passablement différents selon les régions linguistiques: 81 pourcent des Suisses romands et 73 pourcent des Tessinois se sont montrés favorables à la nouvelle loi, contre seulement 53 pourcent des Suisses alémaniques.

L'examen des motivations exprimées spontanément par les détracteurs de la LAMal montre que ceux-ci entendaient avant tout s'opposer à la hausse des primes que l'adoption de la nouvelle loi ne manquerait pas d'entraîner. De leur côté, les défenseurs du projet ont surtout voulu améliorer la solidarité entre les assurés, mais se sont aussi montrés particulièrement

soucieux de freiner l'augmentation des coûts de la santé. Ces résultats démontrent ainsi que les vertus économiques de la LAMal ont constitué un point de divergence important entre partisans et adversaires de la révision. L'analyse des arguments soutenus lors de la campagne vient d'ailleurs étayer cette conclusion. En effet, alors que les deux camps sont d'accord sur les principes de solidarité et de réduction des lacunes, l'affirmation «pour» selon laquelle une meilleure concurrence entre les caisses-maladie permettra d'atténuer la hausse des coûts de la santé a été clairement soutenue par les ayant voté Oui et rejetée par les ayant voté Non. A l'inverse, l'assertion «contre» selon laquelle la loi ferait plus de perdants que de gagnants a été bien mieux accueillie par les ayant voté Non que par les ayant voté Oui.

### **L'initiative «pour une saine assurance-maladie»**

L'initiative pour une saine-assurance-maladie n'a été acceptée que par 23,5 pourcent des votant-e-s et par aucun des cantons. L'analyse des caractéristiques politiques montre que ce vote est clairement caractérisé par un clivage gauche-droite: alors que respectivement 54 et 56 pourcent des sympathisants du PSS et du PES ont accepté l'initiative, tous les autres partis l'ont massivement rejetée. Avec 3 pourcent de votes favorables, les adhérents du PRD et de l'UDC figurent en tête de l'opposition, devant le PDC et l'AdI/PEP, qui affichent des taux d'acceptation de 12 et 10 pourcent.

Les caractéristiques socio-démographiques et les valeurs des citoyen-ne-s ne font en revanche apparaître aucune différence significative: tous les groupes de population envisageables ont en effet rejeté l'initiative. Ceci tend à démontrer que les votant-e-s n'étaient pas prêts à accepter un changement aussi radical de leur système d'assurance-maladie.

L'examen des motivations du Non corrobore cette remarque, puisque celles-ci critiquent le caractère trop extrême de l'initiative ainsi que son mode de financement spécifique et ses conséquences économiques. A l'inverse, les ayant voté Oui ont avant tout apprécié le renforcement de la solidarité et le mode de financement proportionnel au salaire. Or, même si le système de primes proportionnelles au salaire a motivé une partie importante des ayant voté Oui, l'analyse des arguments entendus lors de la campagne montre que le mode de financement propre à l'initiative est le principal responsable de l'échec de celle-ci. En effet, la majorité des votant-e-s sont d'accord avec les affirmations selon lesquelles le mode de financement prévu par l'initiative ne pourra qu'affaiblir l'économie suisse et provoquer une hausse des coûts de la santé. De plus, l'accord avec les deux arguments susmentionnés s'est traduit dans la plupart des cas par un Non concret au projet du PSS et de l'USS.

### **Les mesures de contrainte**

La loi sur les mesures de contrainte a été acceptée par 72,9 pourcent des votante-s. Les résultats les plus contrastés apparaissent une fois de plus sur le plan de l'affiliation partisane des répondants. En effet, respectivement 49 et 29 pourcent des adhérents du PSS et du PES ont accepté les nouvelles mesures, contre 89 pourcent des sympathisants de l'UDC et 100 de la clientèle des partis d'extrême-droite. Entre ces deux pôles nous trouvons 87 pourcent de votes favorables chez le PDC, 81 pourcent chez le PRD et 68 pourcent chez le PEP et l'AdI. On ne manquera

pas non plus de souligner le fait que 74 pourcent des personnes méfiantes vis-à-vis du gouvernement ont dit Oui, soit seulement quatre pourcent de moins que les confiants.

Les caractéristiques socio-démographiques offrent pour leur part des résultats moins contrastés. On notera tout de même que les plus ardents défenseurs des nouvelles mesures sont les personnes âgées de plus de 60 ans et les individus bénéficiant d'un niveau de formation élémentaire (école obligatoire et apprentissage). Les personnes attachées à une Suisse qui défend ses traditions ainsi que les défenseurs de valeurs matérialistes les ont aussi tout particulièrement soutenues. Seules les personnes sans confession ont rejeté les nouvelles mesures. Ainsi, en focalisant l'essentiel du débat politique sur la lutte contre les abus et la criminalité, les défenseurs de la loi ont gommé en bonne partie les clivages socio-culturels et ont ainsi contribué à instaurer un certain consensus au sein de la population.

L'étude des motivations exprimées par les ayant voté Oui montre que la lutte contre les abus – ou plus précisément la nécessité de punir ceux qui abusent du droit d'asile pour commettre des actes illégaux – a largement devancé le désir d'améliorer l'exécution des renvois d'étrangers en situation illégale parmi les motivations du Oui. De leur côté, les ayant voté Non ont avant tout estimé que les règlements déjà en vigueur étaient suffisants, à condition d'être correctement appliqués. Les motivations d'ordre éthique ou humanitaire figurent aussi en bonne place parmi les préoccupations des opposants.

L'examen de la perception de divers arguments «contre» la loi sur les mesures de contrainte montre que les arguments avancés par les opposants n'ont pas beaucoup compté au moment de la décision. En effet, moins d'un tiers des citoyen-ne-s ayant le droit de vote ont estimé que ces mesures heurtaient leur conception des droits et libertés fondamentaux. Ils n'ont d'ailleurs pas été beaucoup plus nombreux à trouver ces mesures disproportionnées ou à dénoncer l'internement administratif. En revanche, les arguments «pour» ont été bien accueillis par les citoyen-ne-s. Un de ces arguments a même convaincu les deux camps. L'assertion demandant plus de moyens pour lutter contre ceux qui abusent du droit d'asile a en effet été majoritairement acceptée par les ayant voté Oui et les ayant voté Non. Les opposants réfutent donc plus les moyens spécifiques mis en place par la loi que la cause même qu'elle défend, à savoir le combat contre ceux qui profitent de la politique d'asile pour s'adonner à des activités illégales. Enfin, le très fort effet mobilisateur de l'affirmation selon laquelle «la loi constitue un moyen efficace pour mettre fin à des scènes ouvertes de la drogue telles que le Letten» montre que le lien établi par les défenseurs du projet entre criminalité et mesures de contrainte a porté ses fruits.

## La participation

Le 4 décembre 1994, 43 pourcent des citoyen-ne-s ont pris part au scrutin. 71 pourcent des votant-e-s se sont rendus personnellement aux urnes, 29 pourcent ont voté par correspondance et moins de 1 pourcent ont choisi le vote par procuration. Comme à l'accoutumée, le taux de participation augmente avec l'âge des répondants, leur niveau d'instruction, la durée d'établissement et surtout avec l'intérêt pour la politique. Les Suisses alémaniques ont en outre fait un plus ample usage de leurs droits politiques que les Suisses romands et les Tessinois.

## Baromètre européen pour la Suisse

Le GfS, Institut de recherches sociales, élabore depuis 1989 un «Europa-Barometer Schweiz», des interviews portant sur le processus d'intégration européenne qui paraissent trimestriellement. Ces enquêtes analysent les connaissances, les points de vue et les comportements des citoyens suisses en ce qui concerne la question européenne. Cet «Europa-Barometer Schweiz» constitue une recherche indépendante, bénéficiant du soutien d'organismes d'Etat, d'associations, d'entreprises commerciales, de partis politiques et d'éditeurs de presse. Titres publiés à ce jour (mars 1995):

- Claude Longchamp: Die Schweiz an der Schwelle einer europapolitischen Weichenstellung (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz), Bern 1995
- Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp: Schritt für Schritt. Chronik der europapolitischen Ereignisse aus schweizerischer Sicht, 3. Dezember 1993 bis 6. Dezember 1994, Bern 1994
- Claude Longchamp, Peter Kraut: Hindernisse für eine klare Zielsetzung in der bundesrätlichen Europa-Strategie (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz), Bern 1994
- Claude Longchamp: Gleichzeitig Ja und Nein. Eine Analyse der Unentschiedenheit in den europa- und aussenpolitischen Haltungen der Schweizer Stimmberechtigten (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz), Bern 1994
- Claude Longchamp: Der lange Weg der aussenpolitischen Öffnung (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 23), Bern 1993
- Claude Longchamp, Pascal Sciarini: Zeichen einer Neuausrichtung nach dem Nein zum EWR-Beitritt. Bericht zur Befragung Europa-Barometer Schweiz, Sommerwelle 1993, mit einem Schwerpunkt zum GATT (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 22), Bern 1993
- Claude Longchamp: Die EWR-Entscheidung – eine Prozessbetrachtung. Hauptergebnisse aus den Europa-Barometer Untersuchungen vor der Abstimmung vom 6. Dezember (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 19), Bern 1993
- Claude Longchamp: Die Schweiz und Europa – ein ziemlich normaler Sonderfall. Hauptergebnisse der Herbstbefragung 1992 (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 15), Bern 1992
- C'est oui! Premières analyses du référendum sur l'Union politique en France du 20 septembre 1992, rédigé par Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 13), Bern 1992
- Dossier Ost- und Mitteleuropa. Zusammenstellung neuer Informationen aus den Ländern Polen, Tschechoslowakei, Ungarn, Rumänien, Bulgarien. Red.: Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 12), Bern 1992
- Peter Spichiger-Carlsson: Die jungen Erwerbstätigen und ihre Einstellungen zu Europa (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 10), Bern 1992

Le bureau de Berne de l'Institut de recherches sociales GfS, Hirschengraben 5, 3011 Berne, tél. 031 311 08 06, fax 031 311 08 19 fournit tout renseignement au sujet des conditions d'abonnement.